



Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Conseil Communautaire du 22 février 2024

Avant-propos

Ce rapport d'orientation budgétaire présente les financements des politiques publiques menées par la collectivité, ainsi que des éléments d'explication des choix qui seront proposés au vote. Les recettes sont évaluées aux vues des éléments de la Loi de Finances pour 2024 connus au moment de son élaboration.

Dans ce rapport un atterrissage de l'exercice 2023 est présenté projeté sur la base d'élément d'exécution arrêté au 31 décembre 2023. Cette analyse constitue une tendance que l'adoption du compte administratif 2023 viendra confirmer en mars prochain.

Ce document répond également aux exigences du décret n°2016-841 du 24 juin 2016. Un focus est donc réalisé sur la masse salariale et sur les caractéristiques de l'encours de dette et de sa gestion.

Le calendrier budgétaire de la construction de ce rapport jusqu'à l'adoption du budget est le suivant :



Sommaire

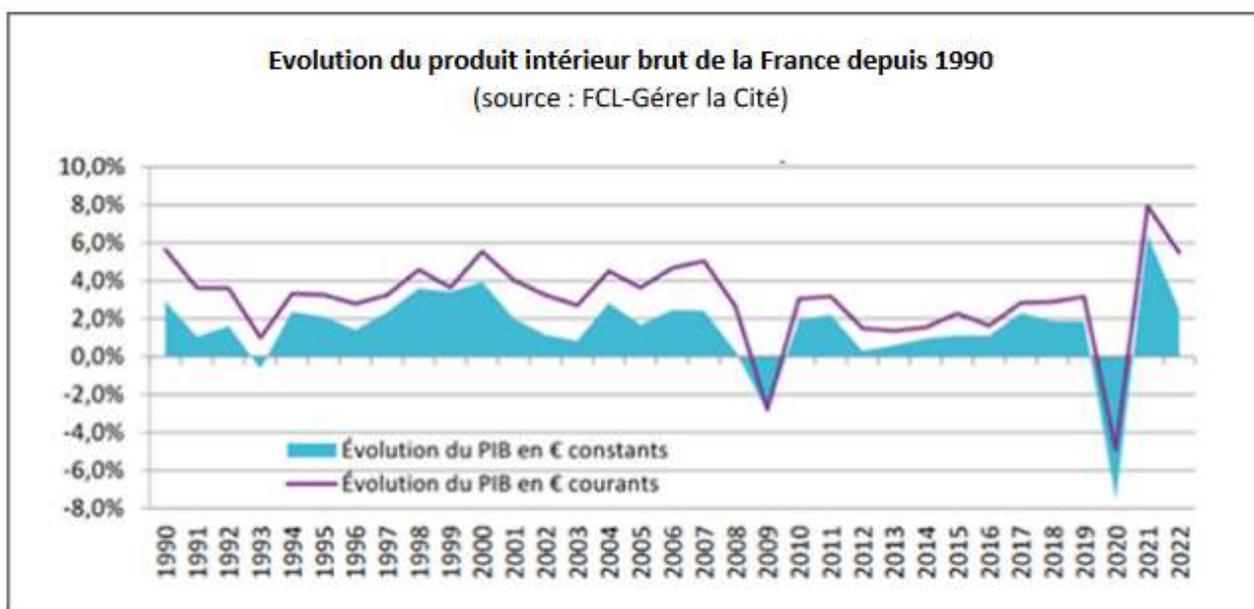
PARTIE 1 - L'ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE ET LÉGISLATIF DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2024	4
1) LE CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE EN 2023 ET SES PERSPECTIVES POUR 2024	4
2) LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES EN 2023 ET SES PROLONGEMENTS POUR 2024	6
3) LA LOI DE FINANCES POUR L'EXERCICE 2024	7
3.1. La revalorisation des bases de la fiscalité locale	7
3.2. L'aménagement de la réforme de la CVAE	8
3.3. Une progression de la dotation globale de fonctionnement aux impacts limités pour la Métropole	8
PARTIE 2 – ANALYSE RETROSPECTIVE DE LA GESTION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES9	
1) DES RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT EN AUGMENTATION DEPUIS 2021	9
2) DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES DANS UN CONTEXTE INFLATIONNISTE	11
3) REALISATION DE L'EXERCICE 2023 (<i>données provisoires avant vote du CFU</i>)	13
3.1. Section de fonctionnement	13
3.2. Section d'investissement	14
3.3. Résultat provisoire de l'exercice 2023	15
4) LA TRAJECTOIRE FINANCIERE ET LES RATIOS D'EPARGNE ET D'ENDETTEMENT	16
PARTIE 3 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 : UN PROJET DE TERRITOIRE QUI SE MATERIALISE DANS LE QUOTIDIEN DES HABITANTS DU PAYS D'ETAIN	18
1) LE PAYS D'ETAIN – ACCUEILLIR ET RAYONNER	18
1.1. Une stratégie de développement économique durable	18
1.2. La culture rayonne en ses murs et au-delà	18
1	20
1.3 Sports	20
2) BIEN VIVRE ENSEMBLE	20
2.1. Une palette d'actions au service des solidarités, de la jeunesse et de la santé	20
2.2. L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)	22
2.3. La poursuite de l'entretien de la voirie	22
3) RELEVER LE DEFI DES TRANSITIONS	23
3.1. Audits tertiaire – Un Plan Pluriannuel d'Investissement en construction	23
3.2. Urbanisme : les briques pour construire le Pays d'Etain de demain	23
3.3. Aménagement de l'Espace Naturel Sensible de l'Orne et conception d'un nouveau programme de restauration de l'Orne et de ses affluents	24
4) LA CONSTRUCTION DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES DE 2024	25
4.1. Des recettes de fonctionnement prévues de manières raisonnées	25
4.2. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées dans un contexte inflationniste	26
4.3. Les investissements budgétés	28
4.4. Budgets annexes	30

PARTIE 1 - L'ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE ET LÉGISLATIF DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2024

1) LE CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE EN 2023 ET SES PERSPECTIVES POUR 2024

Après une chute en 2020, dans le contexte de crise sanitaire, le produit intérieur brut (PIB) de la France avait connu un rebond, en 2021, de + 6,4 %. Si cette croissance du PIB s'est poursuivie en 2022, quoique de façon moins spectaculaire, à un niveau de + 2,5 %, elle devrait s'atténuer, désormais, en 2023, pour n'évoluer qu'à un niveau de + 0,9 %.

D'après les projections de la Banque de France, **en 2024, la croissance du PIB devrait être semblable à 2023** (une perspective, cependant, plus pessimiste que l'État, qui anticipe une progression de + 1,4 %, ou que la Commission européenne, qui fait l'hypothèse d'une évolution de + 1,2 %).



La croissance du PIB est un indicateur de référence pour les collectivités locales. En effet, la suppression de la taxe d'habitation a entraîné une compensation par le transfert, par l'État, d'une fraction du produit qu'il perçoit sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Cette fraction représente 1 209 425 € en 2023, soit 43,6 % des produits de la fiscalité et plus de 25 % des recettes de l'EPCI. Ainsi, déjà en 2023, sous l'effet d'une croissance moins dynamique que prévue, l'État a révisé à la baisse sa prospective de croissance de la TVA, à 3,7 % contre 5,1 % ; une tendance qui conduit à la prudence pour la constitution des estimations de produits pour 2024.

Aussi, la croissance observée depuis la fin de la crise sanitaire s'accompagne **d'une progression inédite de l'inflation**.

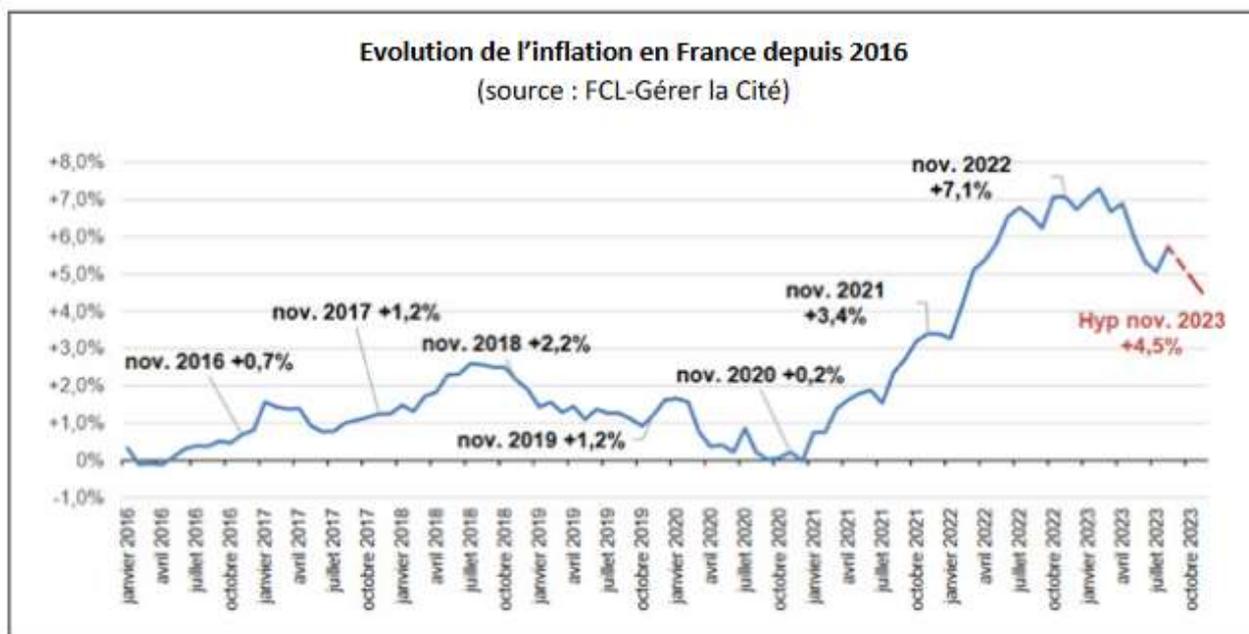
Après une année 2022 au cours de laquelle l'inflation avait augmenté de 5,9 %, cette tendance devrait s'atténuer en 2023, pour atteindre un niveau proche de 5 % (plus élevé que les anticipations réalisées au 1er semestre 2023). Les principaux facteurs d'explication résident dans l'évolution des prix de l'énergie : l'inflation française, en 2022, a été atténuée par les mesures de « bouclier tarifaire », ce qui a limité la hausse des prix par rapport à ses voisins européens.

Toutefois, elle se prolonge en 2023, sous l'effet de l'augmentation des tarifs réglementés du gaz (janvier) et de l'électricité (février, août) et d'une tension sur les prix pétroliers au cours de l'été du fait de la réduction de la production mondiale.

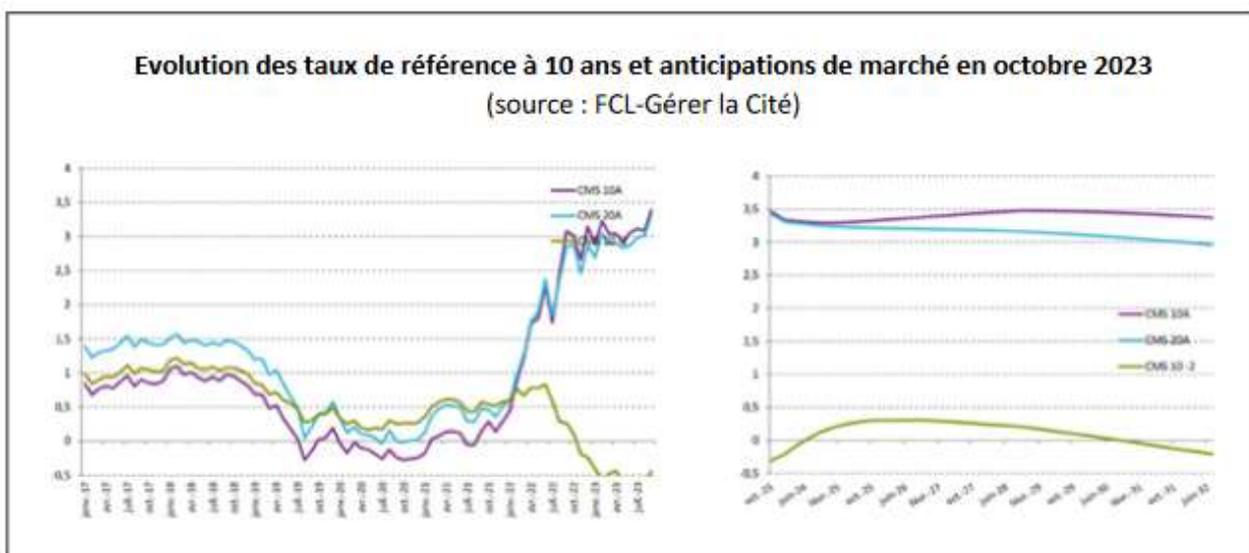
Toutefois, si l'inflation avait été portée jusqu'ici par les prix de l'alimentation et des produits manufacturés, celle-ci s'est prolongée en raison de la hausse des tarifs des services, sous l'effet de l'augmentation des salaires. En 2024, l'inflation devrait être cependant beaucoup moins dynamique, aux alentours de 2,5 %, pour se stabiliser à 2 % à

l'horizon 2025. Il s'agit là de données qu'il convient, au regard de l'expérience de ces deux dernières années, de prendre avec précaution.

Depuis 2018, l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI) prévoit que la revalorisation des valeurs locatives cadastrales est indexée, lorsqu'elle est positive, sur l'évolution de l'inflation. C'est dans ce contexte qu'en 2023, celles-ci avaient été réévaluées de + 7,1 % et qu'il est attendu, pour 2024, une progression de l'ordre de 3,9 %.



Parmi les principaux indicateurs économiques à observer, pour construire la projection budgétaire, il convient de s'attarder sur l'évolution des **taux d'intérêts**. La Banque centrale européenne (BCE) a relevé pour la 10e fois consécutive ses taux directeurs, de 0,25 points, pour atteindre 4 %. Toutefois, il s'agirait, d'après l'institution financière européenne, d'un « pic », avec en ligne de mire un retour à des taux directeurs aux alentours de 2 % en 2025. Il résulte néanmoins de cette situation que la flambée des taux d'intérêt se poursuit en 2023.



Enfin, la situation économique de la France, dans ce contexte, témoigne d'une certaine résilience. Le taux de chômage, établi à 7,2 % en 2022, devrait être semblable en 2023 (7,2 %). Il reste cependant toujours à un niveau plus bas qu'avant la crise sanitaire.

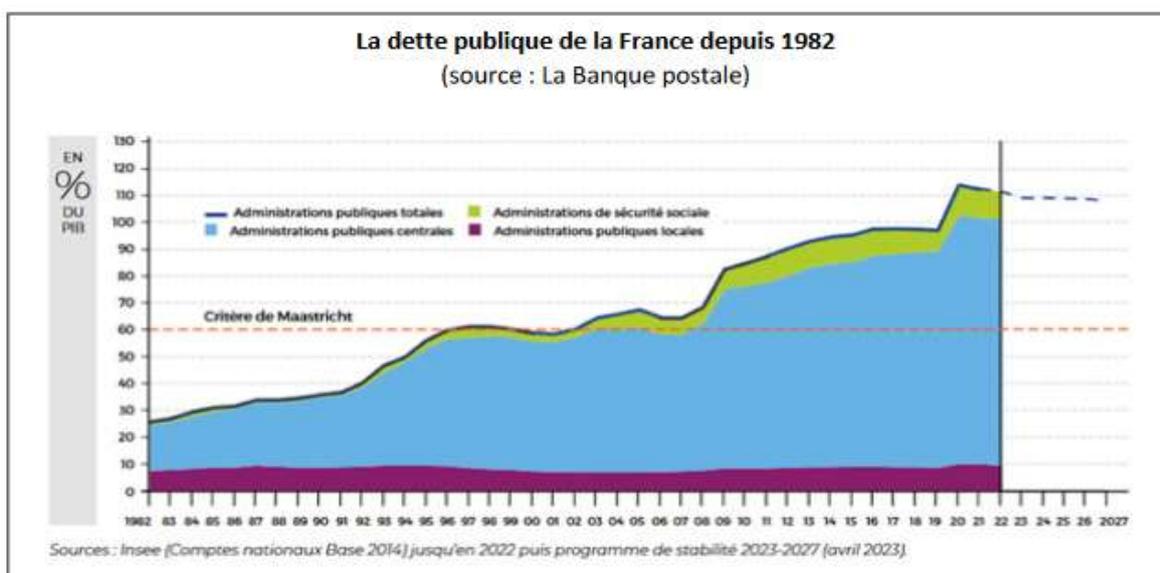
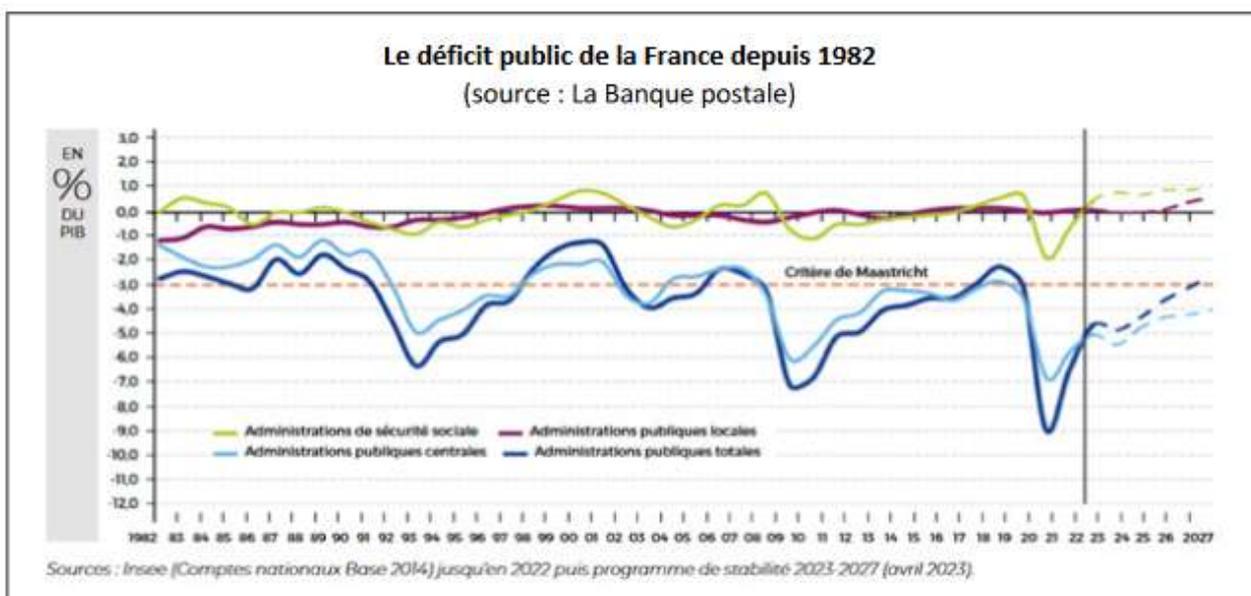
En dépit de l'inflation, l'épargne des ménages ne s'érode pas, puisqu'avec un taux de 18,8 %, elle reste plus élevée qu'avant la crise sanitaire. Aussi, alors que le climat des affaires était plutôt favorable depuis la fin de la crise sanitaire,

les perspectives pour 2024 sont moins optimistes. En effet, le niveau de défaillances d'entreprises est plus élevé, désormais, qu'avant la crise sanitaire (hors microentreprises), tandis que le secteur de la construction immobilière commence, au 2d semestre 2023, à connaître un ralentissement en conséquence de l'augmentation des taux d'intérêts et du raidissement de l'accès au crédit, qui se traduit par un repli des créations d'emplois.

2) LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES EN 2023 ET SES PROLONGEMENTS POUR 2024

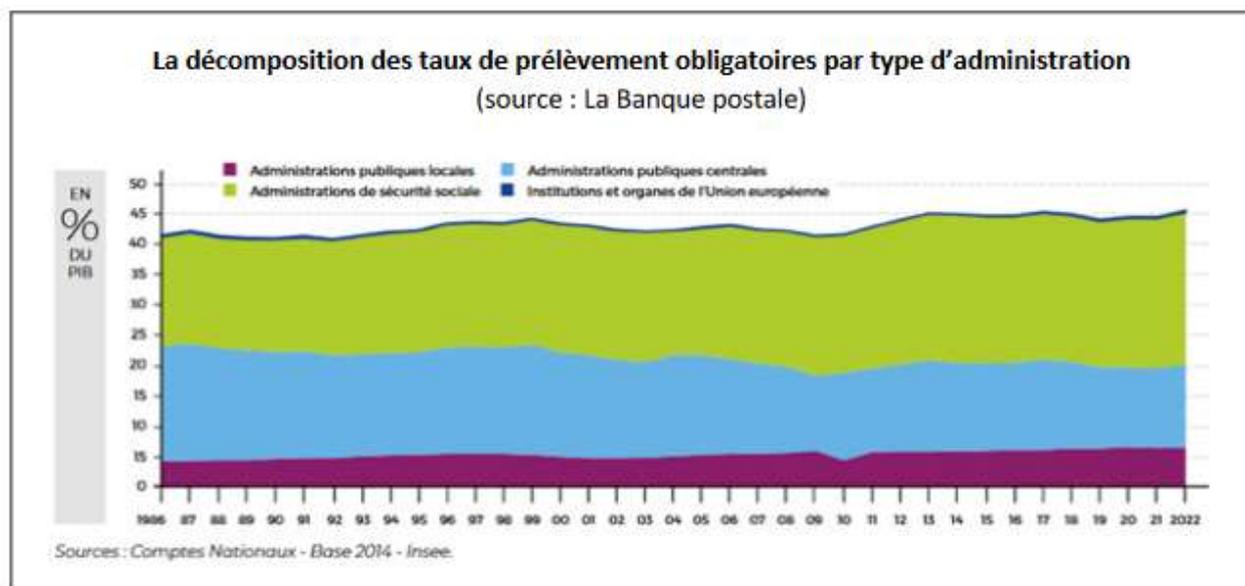
Après deux années de crise sanitaire qui ont profondément modifié la trajectoire des finances publiques, la situation financière des administrations publiques, en 2022, s'est redressée, sans pour autant retrouver des indicateurs comparables à 2019.

Le déficit public, au sens des critères de Maastricht, toutes administrations publiques confondues, devrait être inférieur à 5 % du PIB après avoir atteint 9 % en 2021 ; cependant, la dette publique, qui avait quasiment atteint un pic à près de 115 % du PIB en 2021, si elle amorce une trajectoire baissière en 2022 qui se poursuit en 2023, ne devrait se stabiliser à 110 % qu'à l'horizon 2027 et, cela, quand bien même le déficit public se réduit progressivement jusqu'à 3 % d'ici là.



Bien que les administrations publiques locales limitent leur endettement par rapport à l'État, elles n'en portent pas moins l'essentiel de la dépense d'équipement. En effet, en 2022, les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux représentaient toujours près de 60 % de l'investissement public à l'échelle de la France.

Les collectivités locales, en moyenne, disposent d'une capacité de financement aux alentours de 20 % ces 10 dernières années (54 Mds d'euros en 2022), lorsque celle de l'État est, elle, structurellement négative (- 113 Mds d'euros en 2022), se dégradant même très nettement depuis la crise sanitaire (elle était de - 86 Mds d'euros en 2019).



Afin de se financer, les administrations publiques s'appuient sur les prélèvements obligatoires (impôts, taxes et cotisations).

Dans ce contexte, l'État aura vocation, dans les années à venir, à rechercher à redresser les comptes publics ; c'est dans cette perspective qu'est discutée, cet automne, la loi de programmation des finances publiques. Le texte, à dimension pluriannuelle, a vocation à déterminer la trajectoire de réduction des déficits et de l'endettement publics. La dernière loi de programmation (2018-2022) avait été suspendue au cours de la crise sanitaire, tandis qu'un projet de loi avait été établi pour la période 2023-2027, mais sans être adopté.

Un **nouveau projet de loi de programmation des finances publiques pour la période 2023-2027** a été adopté le 19 décembre 2023. Par rapport à la 1ère version du texte, un objectif de réduction du déficit est fixé, pour atteindre un déficit de 2,7 % en 2027 (contre 4,9 % en 2023).

La contribution des collectivités locales est, en valeur nominale, moins exigeante qu'au cours des deux dernières périodes de programmation (2012-2017 ; 2018-2022), mais dans un contexte d'inflation radicalement différent. Pour les collectivités locales, l'objectif d'évolution des dépenses (« Odedel ») serait de 0,5 %/an. La loi ne prévoit aucun mécanisme coercitif, mais s'appuie sur le dialogue de gestion, dans le cadre du nouveau « Haut conseil des finances publiques locales », inauguré en septembre, qui réunit le Gouvernement, la Cour des comptes, des représentants de l'Assemblée nationale et du Sénat, ainsi que des associations d'élus locaux.

3) LA LOI DE FINANCES POUR L'EXERCICE 2024

3.1. La revalorisation des bases de la fiscalité locale

Depuis 2018, la revalorisation des valeurs locatives cadastrales (« VLC » ou « bases ») est effectuée pour l'exercice N en fonction de l'inflation constatée à l'exercice N-1, sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté par l'INSEE au mois de novembre. Il est attendu, pour 2024, une progression de l'ordre de 3,9 %.

Ainsi, il a été retenu, dans la construction des orientations budgétaires, une revalorisation des bases de la fiscalité locale à hauteur de 3,9 % de façon prudentielle.

3.2. L'aménagement de la réforme de la CVAE

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est l'une des deux composantes de la « contribution économique territoriale » (CET) qui avait été mise en place en 2010 dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle ; il s'agit d'un impôt qui concerne les entreprises. Si l'autre composante de la CET, la cotisation foncière des entreprises (CFE) est assise sur la valeur locative cadastrale des biens de l'entreprise, la CVAE est fondée sur le chiffre d'affaires de l'entreprise (qui n'est contribuable qu'à partir d'un chiffre d'affaires de 500 000 €).

À l'occasion du projet de loi de finances pour 2023, le gouvernement s'était engagé dans une démarche de suppression, pour les contribuables, de cette imposition d'ici à l'exercice 2025. Il s'agissait alors de procéder à une réduction progressive de l'imposition, sur deux exercices consécutifs (2023-2024). Cependant, à l'occasion de la présentation du projet de loi de finances pour 2024, le gouvernement est revenu sur cette orientation, en procédant à l'extension du calendrier de mise en œuvre, de sorte à procéder à la suppression définitive en 2027, soit deux ans plus tard. Pour les contribuables, les taux de la CVAE vont progressivement se réduire jusqu'en 2026 (taux maximal de 0,28 % en 2024, puis 0,19 % en 2025 et 0,09 % en 2026).

Pour les collectivités, qui percevaient le produit de cette imposition, la réforme est intervenue en 2023. En effet, depuis cette année, quand bien même les entreprises continuent de verser une contribution au titre de la CVAE à l'État, les collectivités perçoivent de l'État, en contrepartie, une compensation par fraction de la TVA, sur le même principe que le mécanisme utilisé pour la réforme de la taxe d'habitation.

Cependant, la compensation par fraction de la TVA (impôt sur la consommation) est moins dynamique que la progression du chiffre d'affaires des entreprises (impôt sur la production). Déjà, il est estimé que ce sont près de 700 M€ de recettes en moins pour les collectivités locales en 2023 ; l'État argue que ces ressources sont tout de même reversées aux territoires, par abondement du « fonds vert » et d'une contribution complémentaire aux services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Aussi, le Comité des finances locales a rendu un avis, en septembre 2023, préconisant que la compensation soit effectuée en tenant compte de la progressivité du produit théorique de CVAE ; cela d'autant plus que les entreprises continuent de verser une contribution pendant deux années supplémentaires. Pour 2023, le produit attendu est de 144 129 € et c'est sur cette donnée qu'a été construite la projection de CVAE pour l'exercice 2024.

3.3. Une progression de la dotation globale de fonctionnement aux impacts limités pour la Métropole

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'euros par rapport à 2023. Le fonds vert est renforcé : il s'élève à 2,5 milliards d'euros, dont 1,1 milliard d'euros de versements envisagés pour 2024. Une partie sera fléchée vers les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) de la CCPE n'a cessé de se réduire depuis 2017. La DGF est constituée de deux composantes : une dotation d'intercommunalité et une dotation de compensation. Pour l'exercice 2024, le gouvernement a annoncé une augmentation de 222,5 M€ de la DGF des collectivités locales.

PARTIE 2 – ANALYSE RETROSPECTIVE DE LA GESTION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

1) DES RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT EN AUGMENTATION DEPUIS 2021

Evolution des recettes réelles de fonctionnement entre 2019 et 2023 :

	Chapitre	Réal. 2019	Réal. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Diff. 22-23
013	Atténuations de charges	47 541,08	47 081,24	24 195,75	20 880,32	61 195,88	40 315,56
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	753 436,84	538 476,28	765 559,94	736 862,50	814 666,32	77 803,82
73	Impôts et taxes	2 497 916,00	2 537 668,00	2 517 995,00	2 623 818,00	2 772 360,00	148 542,00
74	Dotations, subventions et participations	963 510,04	869 573,42	831 053,93	924 901,81	1 017 236,25	92 334,44
75	Autres produits de gestion courante	67 458,97	69 022,21	135 883,81	77 726,92	69 181,51	-8 545,41
76	Produits financiers	1 126,46	1 126,46	1 125,00	1 127,43	1 132,28	4,85
77	Produits exceptionnels	78,88	5 779,68	42 056,71	166 108,36	27,82	-166 080,54
	Total :	4 331 068,27	4 068 727,29	4 317 870,14	4 551 425,34	4 735 800,06	184 374,72

Différence constatée (en €) chaque année en rapport à l'année 2019 :

	Chapitre	Réal. 2019	Réal. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	
013	Atténuations de charges		-459,84	-23 345,33	-26 660,76	13 654,80	<i>Les clés de</i>
70	Produits des services, domaine et ventes diverses		-214 960,56	12 123,10	-16 574,34	61 229,48	
73	Impôts et taxes		39 752,00	20 079,00	125 902,00	274 444,00	
74	Dotations, subventions et participations		-93 936,62	-132 456,11	-38 608,23	53 726,21	
75	Autres produits de gestion courante		1 563,24	68 424,84	10 267,95	1 722,54	
76	Produits financiers		0,00	-1,46	0,97	5,82	
77	Produits exceptionnels		5 700,80	41 977,83	166 029,48	-51,06	
	Total :		-262 340,98	-13 198,13	220 357,07	404 731,79	

lecture relatives à la période 2019-2023 :

Le chapitre 13 « Atténuations de charges » comprend les remboursements liés aux absences de personnels liés aux maladies (indemnités journalières, recettes de l'assurance du personnel de la collectivité).

- ⇒ On note des fluctuations sur ce chapitre en raison de la diminution du nombre d'emplois aidés à partir de 2021, et en raison d'une régularisation de notre assurance du personnel en 2023 (+30,3k€)
- ⇒ Les recettes relatives aux emplois aidés sont inscrites au chapitre 74 depuis 2022.

Le chapitre 70 « Produits des services, domaine et vente diverses » est principalement constitué en 2023 des recettes issues du secteur éducation (restauration, périscolaire, mercredis éducatifs) pour 43%, du conservatoire pour 10,7%, des services techniques pour 12,6% et des ventes de la boutique pour 10%.

- ⇒ On note une forte augmentation du chapitre sur l'exercice 2023. Ce chiffre est cependant faussé car l'augmentation est liée à plus de 77% à la refacturation de la 4^{ème} partie de la fibre aux communes (48 k€).
- ⇒ En raison de la fermeture de « A la boutique d'Étain » actée mi-décembre 2023, le chapitre 70 sera fortement impacté sur les années à venir. En parallèle de la fin de ces recettes, on peut noter l'arrêt des achats pour la boutique dans le chapitre 011. La boutique sera remplacée par une ludothèque qui générera des recettes de la CAF mais celles-ci apparaîtront sur le chapitre 74.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » constitue le chapitre le plus important des recettes de fonctionnement. Il se compose notamment de la taxe foncière, de la fraction de TVA reversée et du FPIC.

- ⇒ Ce chapitre augmente de manière naturelle en raison de la revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales (« VLC » ou « bases ») avec un pic en 2023 en raison d'une majoration des bases de l'ordre de 7%. On peut rappeler que les taux de fiscalité n'ont pas augmenté depuis 2015.
- ⇒ En 2023, le 1^{er} versement de fraction de TVA compensatoire de la CVAE a été réalisé.

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » est composé en grande partie de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 38,8%, par des compensations liées à la fiscalité locale pour 19,8%, et par des versements de la CAF liées à nos différentes activités pour 16,5%.

- ⇒ Pour rappel, à partir de 2022, la CCPE arrête de percevoir les aides relatives aux programmes de l'agence de l'eau. En 2021, on note un décalage des aides GEMAPI impactant le budget de plus de 30 k€ ainsi que l'arrêt du versement des aides relatives aux petits déjeuners pour 10k€. En 2022, le chapitre augmente avec une régularisation des aides de la GEMAPI (55 k€) et le versement de nouvelles aides : 25 k€ pour le poste de conseiller numérique, 13 k€ pour la saison culturelle, 6k€ pour les projets seniors.
- ⇒ En 2023, on peut noter une forte augmentation du chapitre 74 en raison de la perception de nouvelles aides notamment suite à l'appel à projet « emploi » pour 40k€, l'appel à projet petite enfance pour 15 k€, l'augmentation des aides pour les accompagnateurs de bus pour 13,5 k€, et les aides versées dans le cadre du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel (CTEAC) pour 3,5 k€.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » est principalement composé des loyers perçus par la collectivité (maison de santé, ADMR etc).

- ⇒ Pour rappel, l'année 2021 n'est pas représentative car un quart du remboursement de la fibre par les communes a été inscrit sur ce chapitre budgétaire par erreur (48 k€).

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » ne peut pas être anticipé.

- ⇒ En 2021 et 2022, la CCPE a perçu des sommes relatives aux problématiques de la toiture de Buzy. En 2022, le chapitre est « faussement » augmenté des écritures de régularisation liées à la fibre pour près de 100 k€.

2) DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES DANS UN CONTEXTE INFLATIONNISTE

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2019 et 2023 :

	Chapitre	Réal. 2019	Réal. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Diff. 22-23
011	Charges à caractère général	1 083 228,44	1 055 076,27	1 128 189,28	1 252 954,94	1 236 835,58	-16 119,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 196 952,81	2 151 034,76	2 051 935,78	2 206 455,87	2 230 712,57	24 256,70
014	Atténuations de produits	108 006,00	108 006,00	108 006,00	108 006,00	122 143,00	14 137,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00				0,00
65	Autres charges de gestion courante	318 543,64	186 508,31	296 378,92	191 489,52	205 436,29	13 946,77
66	Charges financières	40 304,95	36 748,49	24 466,44	22 793,01	22 183,76	-609,25
67	Charges exceptionnelles	2 492,33	20 397,30	3 320,23	56 819,15	5 882,94	-50 936,21
	Total :	3 749 528,17	3 557 771,13	3 612 296,65	3 838 518,49	3 823 194,14	-15 324,35

Différence constatée (en €) chaque année en rapport à l'année 2019 :

	Chapitre	Réal. 2019	Réal. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023
011	Charges à caractère général		-28 152,17	44 960,84	169 726,50	153 607,14
012	Charges de personnel et frais assimilés		-45 918,05	-145 017,03	9 503,06	33 759,76
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	14 137,00
022	Dépenses imprévues		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		-132 035,33	-22 164,72	-127 054,12	-113 107,35
66	Charges financières		-3 556,46	-15 838,51	-17 511,94	-18 121,19
67	Charges exceptionnelles		17 904,97	827,90	54 326,82	3 390,61
	Total :		-191 757,04	-137 231,52	88 990,32	73 665,97

Les clés de lecture relatives à la période 2019-2023 :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » comprend les dépenses nécessaires au fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fourniture et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payées par la collectivité, primes d'assurance, contrats de maintenances etc. Le chapitre 011 est retravaillé tous les ans avec un objectif de maîtrise des dépenses.

- ⇒ Pour rappel, l'année 2021 a été marquée par une augmentation liée à différentes études : projet de territoire, étude pré-opérationnelle de l'OPAH, la reprise des contrôles ANC. En 2022, la hausse importante s'explique par une augmentation des fluides chiffrée à 120 k€.
- ⇒ En 2023, on peut observer une baisse du chapitre dans un contexte inflationniste. Cette baisse s'explique par de faibles dépenses réalisées pour la boutique (-61 k€) et par une baisse importante des dépenses de communication grâce à des réalisations faites en interne par la chargée de mission numérique (-19k€). En parallèle de la baisse de ces dépenses, on note une augmentation de près de 25 k€ des fluides et de près de 35 k€ des dépenses de restauration.

Le chapitre 012 « Charges de personnels et frais assimilés » regroupe toutes les dépenses de personnel (paie des agents, assurance du personnel etc).

- ⇒ Pour rappel, le chapitre 012 a augmenté fortement en 2022 principalement en raison de l'augmentation du SMIC et du point d'indice. L'année 2022 est aussi marquée par la création du poste de conseillère numérique – poste subventionné – et par la diminution de poste vacant notamment à l'accueil du siège de la codecom.
- ⇒ En 2023, le chapitre 012 est impacté par une régularisation des assurances du personnel (+10 k€) et par l'effet naturel du Glissement Vieillesse Technicité. L'année 2023 n'est pas représentative car impactée fortement par des mobilités : en entrée et en départ. Un poste de chargé de mission emploi / insertion a été recruté au 1^{er} avril (poste subventionné). On peut comptabiliser dans les départs : la responsable du Pôle Culture en mars, la fin du

poste de chargé de mission numérique en septembre, le responsable du pôle Développement Economique est parti en octobre, et on note également des mobilités au sein du conservatoire.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » recouvre le FNGIR ou Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources. Ce fonds a été mis en place suite à la suppression de la taxe professionnelle. Le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant cette suppression.

⇒ En raison d'une augmentation du taux de taxe d'habitation sur les résidences principales en 2018, nous avons du procéder à une régularisation d'un montant de 14 137 € en plus des 108 006 € habituels.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » permet de recouvrir les indemnités versées aux élus membres de l'exécutif, les subventions aux associations et les virements aux budgets annexes.

⇒ Pour rappel, en 2020, les montants diminuant fortement en raison de la fin du reversement des aides de l'agence de l'eau à des particuliers. En 2021, le paiement de la fibre est imputé sur ce chapitre (premier et 2ème quart pour un montant total de près de 100 k€) alors qu'il est imputé en dépense sur la section d'investissement en 2022 à la demande de la trésorerie de Verdun.

⇒ En 2023, 10 k€ d'aides ont été versées à des particuliers dans le cadre de l'OPAH.

Le chapitre 66 « Charges financières » correspond aux intérêts des emprunts que la collectivité paye.

⇒ Pour rappel, en 2022, la CC a souscrit de nouveaux emprunts pour un montant de 320 k€ sur le budget principal.

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » concernent des dépenses non courantes. En l'occurrence, son montant est important en 2023 en raison de rectification d'écriture comptable (48k € liés à la fibre) demandées par la trésorerie.

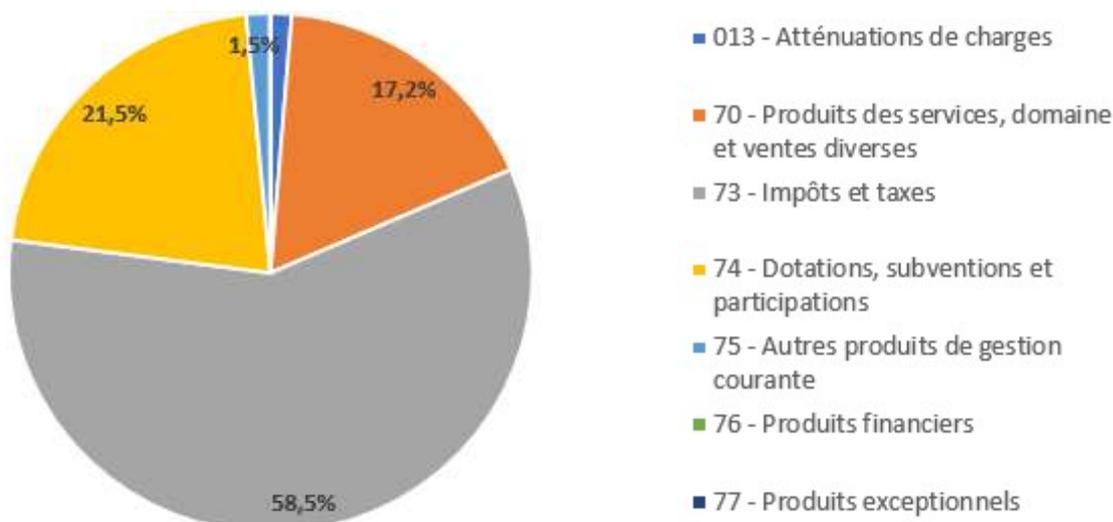
3) REALISATION DE L'EXERCICE 2023 (données provisoires avant vote du CFU)

3.1. Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement – Réalisé de l'exercice 2023

	Chapitre	BP 2023	Réal. 2023	% réal.
013	Atténuations de charges	25 000,00	61 195,88	244,8%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	683 396,00	814 666,32	119,2%
73	Impôts et taxes	2 634 905,00	2 772 360,00	105,2%
74	Dotations, subventions et participations	926 416,02	1 017 236,25	109,8%
75	Autres produits de gestion courante	80 000,00	69 181,51	86,5%
76	Produits financiers	1 125,00	1 132,28	100,6%
77	Produits exceptionnels	2 500,00	27,82	1,1%
002	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	<i>1 343 985,53</i>	<i>1 343 985,53</i>	<i>100,0%</i>
	Total :	5 697 327,55	6 079 785,59	106,7%

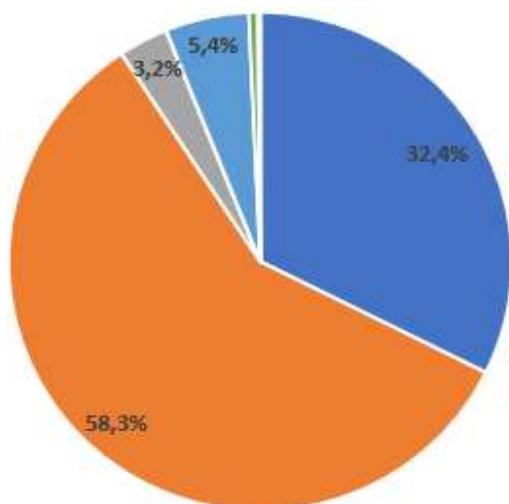
Ci-dessous la répartition des recettes **réelles** de fonctionnement 2023 hors excédent :



Dépenses de fonctionnement – Réalisé de l'exercice 2023

	Chapitre	BP 2023	Réal. 2023	% réal.
011	Charges à caractère général	1 586 520,79	1 236 835,58	78,0%
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 286 065,87	2 230 712,57	97,6%
014	Atténuations de produits	122 143,00	122 143,00	100,0%
022	Dépenses imprévues	0,00		
65	Autres charges de gestion courante	972 179,75	205 436,29	21,1%
66	Charges financières	23 500,00	22 183,76	94,4%
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	5 882,94	23,5%
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>521 280,00</i>		
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>160 638,14</i>	<i>160 562,46</i>	<i>100,0%</i>
	Total :	5 697 327,55	3 983 756,60	69,9%

Ci-dessous la répartition des dépenses **réelles** de fonctionnement 2023 :



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 014 - Atténuations de produits
- 022 - Dépenses imprévues
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles

3.2. Section d'investissement

Recettes d'investissement – Réalisé de l'exercice 2023 :

	Chapitre	BP 2023	Réal. 2023	% réal.
10	Dotations, fonds divers et réserves	83 597,00	73 471,72	87,9%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	252 545,83	252 545,83	100,0%
13	Subventions d'investissement reçues	187 291,87	154 793,01	82,6%
16	Emprunts et dettes assimilés			
45	Comptabilité distincte rattachée	300 000,00	160 824,58	53,6%
021	Virement de la section de fonctionnement	521 280,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 638,14	160 562,46	100%
001	Excédent d'investissement reporté	238 178,29	238 178,29	100,0%
	Total :	1 743 531,13	1 040 375,89	59,7%

Dépenses d'investissement – Réalisé de l'exercice 2023 :

	Chapitre	BP 2023	Réal. 2023	% réal.
16	Emprunts et dettes assimilés	284 000,00	283 880,57	100,0%
Opé.	Opérations d'investissement	590 090,00	157 751,84	26,7%
RAR	Restes à réaliser des années antérieures	521 262,00	336 094,78	64,5%
45	Comptabilité distincte rattachée	300 000,00	160 152,63	53,4%
204	Subventions d'équipement versées	48 062,50	48 062,50	100,0%
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	
	Total :	1 743 414,50	985 942,32	56,6%

Focus sur les investissements réalisés budgétairement sur l'exercice 2023 :

Opération	BP	Prévu	Non réalisé	En cours	Réalisé	
VOIRIE	236 012	Travaux récurrents	30 148		205 864	
ORNE	43 500	Nouveau programme		43 500		
BAIGNADE	10 440	Aménagement du sentier ENS	10 000	4 659		
LA HALLE	25 700	Renouvellement console lumière			4 349	
		Instrument conservatoire			385	
		Jeux pour la ludothèque	8 369	10 570	2 027	
ACCUEIL DE LA HALLE	10 696	Restructuration de l'accueil			10 696	
BATIMENTS INTER.	118 079	Etude restructuration des bâtiments			19 680	
		Alarmes incendie			2 639	
		SAS à Eix			15 360	
		Travaux crèche			10 094	
		Rideau Métallique			901	
		Toiture ACSI			14 105	
		Travaux divers : chauffe-eau, disjoncteur ...			1 829	3 542
		AMO décret tertiaire			1 740	660
		Mise en œuvre du décret tertiaire			23 808	8 448
		Rideau Métallique			901	
		Clôture			9 311	
GYMNASE	231 713	Rénovation partielle de l'éclairage			27 071	
		AMO Travaux rénov/extension		204 349		
MICRO-CRECHE	2 660	Etude loi sur l'eau			2 658	
ADMINISTRATION	38 056	Sites internet			636	
		Renouvellement du parc informatique			1 642	
		Matériel QVT		1 122	425	
SCOLAIRE	45 500	Routeurs			2 335	
		Ordinateurs (GM)	20 000			
		Aménagement de la cour du GM		43 165		
TECHNIQUE	4 700	Divers matériels	4 500			
PLUi	344 296			183 969	160 327	
TOTAL	1 111 352		88 585	528 923	493 845	

3.3. Résultat provisoire de l'exercice 2023

	RESULTAT CA 2023	REPORT 2022	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2023	RESTES A REALISER 2023		SOLDES DES RESTES A REALISER 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INV	- 183 744,72 €	238 178,29 €	54 433,57 €	D	528 922,65 €	- 487 065,39 €	- 432 631,82 €
				R	41 857,26 €		
FONC	752 043,46 €	1 343 985,53 €	2 096 028,99 €				2 096 028,99 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	2 096 028,99 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	432 631,82 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Résultat d'investissement à reprendre au BP (ligne 001)	54 433,57 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 663 397,17 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

4) LA TRAJECTOIRE FINANCIERE ET LES RATIOS D'EPARGNE ET D'ENDETTEMENT

La répartition des emprunts

Le capital restant dû sur le budget principal et les budgets annexes au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 2 143 682 €. Les emprunts se répartissent comme tel au 1^{er} janvier 2024 :

Budget	Objet Emprunt	Banque	Méthode de Calcul	Année 1ère échéance	Durée en Année(s)
Bât. ind. n°3 Care Packaging- 306	Care Pack n° 611426	Crédit Mutuel	taux fixe	oct-17	20
Total Bât. ind. n°3 Care Packaging- 306					
Cté de communes Pays Etain - 300 <i>La gestion du risque</i>	EIX n° 50129	Crédit Agricole	taux fixe	juin-06	20
	Voirie 2014 n° 0501221	Caisse Française de Financement Local	taux Révisable (Amort constant)	févr-15	10
	BUZY n° 61142603	Crédit Mutuel	taux fixe	sept-09	15
	BUZY n° 68637174	Caisse d'Epargne	taux fixe	juin-10	15
	MSP n° 86473581814	Crédit Agricole	taux fixe	avr-17	15
	Matériel ST n° MON526907EUR	La Banque Postale	taux fixe	oct-19	7
	Micro crèche - CCT - n° 20529003	Crédit Mutuel	taux fixe	sept-22	20
	Eclairage gymnase - Clim MSP n° 20529002	Crédit Mutuel	taux fixe	sept-22	10
Equipements scolaires - n° 20529001	Crédit Mutuel	taux fixe	sept-22	7	
Total Cté de communes Pays Etain - 300					
ORDU - Cté de communes pays Etain - 301	Achat bacs RI n° 0501221	Caisse Française de Financement Local	taux Révisable (Amort constant)	févr-15	10
	Réhabilitation déchèterie n° 20528901	Crédit Mutuel	taux fixe	sept-22	10
Total ORDU - Cté de communes pays Etain - 301					
Z.A.E Communautaire Etain -303	ZAE tranche n°1 - n° 7024261	Caisse d'Epargne	taux fixe	avr-05	20
	ZAEC études n° 21379701	Crédit Mutuel	taux fixe	sept-22	10
Total Z.A.E Communautaire Etain -303					
Bâtiment industriel n° 2	MON526905EUR	La Banque Postale	taux fixe	oct-19	10
Total Bâtiment Industriel n° 2 - 304					
Pôle Entrepreneurial	MON526908EUR	La Banque Postale	taux fixe	oct-19	20
Total Pôle Entrepreneurial n° 308					
Bâtiment industriel n° 4	N° 20529004	Crédit Mutuel	taux fixe	sept-22	20
Total Bâtiment Industriel n° 4 - 14908					

Budget		Bât. ind. n°3 Care Packaging-306	Cté de communes Pays Etain - 300	ORDU - Cté de communes pays Etain - 301	Z.A.E Communautaire Etain - 303	Bâtiment industriel n° 2 - 304	Pôle Entrepreneurial - 308	Bâtiment industriel n° 4	Total	Par habitant (pop DGF)
2024	Capital restant 1er janv.	841 782	804 377	103 691	143 473	25 066	183 278	42 015	2 143 682	276,93 €
	Rembt capital	53 729	225 979	27 671	29 326	4 292	10 621	2 022	353 641	45,68 €
	Intérêts	16 345	13 304	2 203	1 830	152	2 188	536	36 558	4,72 €
2025	Capital restant 1er janv.	788 052	620 398	76 020	114 148	20 773	172 658	39 993	1 832 042	236,67 €
	Rembt capital	54 814	163 398	9 778	18 096	4 320	10 751	2 049	263 206	34,00 €
	Intérêts	15 260	9 016	796	1 192	125	2 057	510	28 956	3,74 €
2026	Capital restant 1er janv.	733 238	457 000	66 242	96 051	16 453	161 907	37 944	1 568 836	202,67 €
	Rembt capital	55 920	64 455	9 886	14 334	4 348	10 883	2 076	161 902	20,91 €
	Intérêts	14 154	4 743	688	998	96	1 926	483	23 088	2,98 €
2027	Capital restant 1er janv.	677 318	392 545	56 357	81 717	12 105	151 024	35 868	1 406 934	181,75 €
2028	Capital restant 1er janv.	620 269	332 899	46 362	67 224	7 728	140 008	33 766	1 248 255	161,25 €
2029	Capital restant 1er janv.	562 068	272 626	36 256	52 571	3 323	128 857	31 635	1 087 337	140,46 €
2030	Capital restant 1er janv.	502 693	214 679	26 039	37 757		117 570	29 477	928 215	119,91 €
2031	Capital restant 1er janv.	442 119	159 095	15 709	22 778		106 144	27 291	773 136	99,88 €
2032	Capital restant 1er janv.	380 323	102 920	5 265	7 634		94 578	25 076	615 797	79,55 €
2033	Capital restant 1er janv.	317 279	79 660				82 870	22 833	502 642	64,93 €
2034	Capital restant 1er janv.	252 963	71 730				71 019	20 560	416 271	53,77 €
2035	Capital restant 1er janv.	187 349	63 696				59 022	18 257	328 324	42,41 €
2036	Capital restant 1er janv.	120 410	55 557				46 879	15 924	238 770	30,84 €
2037	Capital restant 1er janv.	52 120	47 312				34 587	13 561	147 579	19,06 €
2038	Capital restant 1er janv.		38 959				22 144	11 167	72 269	9,34 €
2039	Capital restant 1er janv.		30 497				9 548	8 741	48 786	6,30 €
2040	Capital restant 1er janv.		21 924					6 284	28 208	3,64 €
2041	Capital restant 1er janv.		13 240					3 795	17 035	2,20 €
2042	Capital restant 1er janv.		4 442					1 273	5 715	0,74 €

L'intégralité de l'encours est classée en catégorie 1A selon la classification Gissler, c'est-à-dire que les taux ne comportent pas d'index à risque pour la collectivité.

Durée moyenne de la dette

La durée moyenne de désendettement d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales est définie comme le rapport entre l'encours au 1^{er} janvier et le remboursement en capital de cette même année. Ce ratio prend en compte le budget principal ainsi que ses budgets annexes. Il est défini en nombre d'années.

Ce ratio exprime le nombre d'années qu'il faudrait à une collectivité pour rembourser la totalité de ses emprunts actuels en y consacrant la même somme chaque année. Un ratio supérieur à 15 est le signe d'une dette très jeune et donc de marges de manœuvre plus réduites.

	Fin 2022	Fin 2023
En cours au 01/01/2023	2 552 998	2 143 682
Remboursement du capital	409 316	353 641
Capacité de désendettement	6,24	6,06

Le ratio a évolué de 6,09 en au 1^{er} janvier 2022 à 6,24 au 1^{er} janvier 2023 puis à 6,06 au 1^{er} janvier 2024. Une augmentation avait pu être notée en 2023 en raison des emprunts contractés durant l'exercice 2022.

PARTIE 3 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 : UN PROJET DE TERRITOIRE QUI SE MATERIALISE DANS LE QUOTIDIEN DES HABITANTS DU PAYS D’ETAIN

1) LE PAYS D’ETAIN – ACCUEILLIR ET RAYONNER

1.1. Une stratégie de développement économique durable

Depuis une quinzaine d’années, nous avons aménagé nos espaces d’activités économiques pour anticiper le développement économique de notre territoire. Nous avons aussi développé de nombreuses actions de coordination pour accompagner le développement économique de notre territoire. Les dernières avancées nous permettent d’envisager un manque de surface.

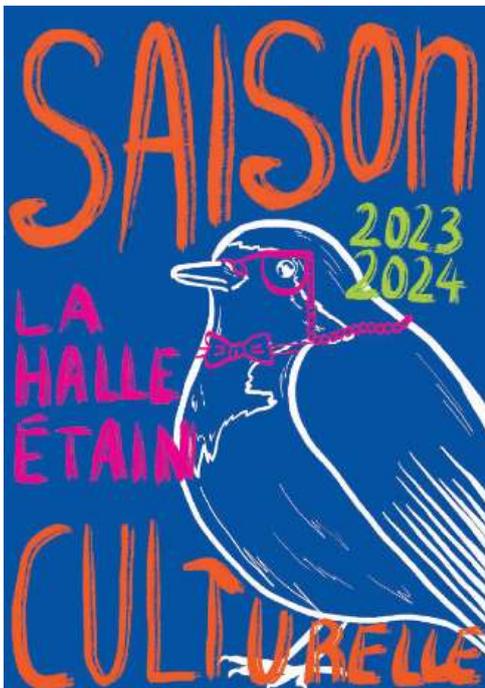
La stratégie de développement économique pluriannuelle adoptée en mai 2022 dans le cadre du projet de territoire continuera à se déployer en 2024, à l’appui de différents éléments :

- Réaliser une étude de prospection sur des communes du territoire pour créer d’autres réserves foncières pour l’implantation d’activités économiques : « identifier les potentialités ».
- Continuer à soutenir les entreprises locales avec l’apport en ingénierie de nos services, de l’agence d’attractivité et des services de l’état et jouer notre rôle de facilitateur ;
- Identifier les besoins des acteurs économiques et rapprocher les compétences avec le vivier de notre territoire ;
- Dans les zones existantes, suite à l’actualisation des prix au m2, et en fonction des demandes d’implantation, programmer des futures tranches de voiries et réseaux (pas d’investissement en 2024).
- Une réflexion commune pour la rédaction d’une nouvelle convention de partenariat avec le Pôle Entrepreneurial (2024-2026).

Il convient de préciser que le poste de chargé de développement économique est aujourd’hui vacant. La feuille de route actée par les élus s’en trouvera donc impactée

1.2. La culture rayonne en ses murs et au-delà

1.2.1. Une programmation culturelle renouvelée



La nouvelle programmation culturelle proposée par la Halle d’Étain pour 2023/2024 a rencontré un succès certain en se tournant résolument vers la comédie de boulevard : 115 places vendus pour la 1^{ère} pièce « *Gros mensonge* », 119 places vendus pour « *Le Cabaret du Poilu* », 130 places vendus pour « *Sous le sapin, les emmerdes* ». Avec cette orientation résolue vers le théâtre, la Halle d’Étain souhaite se faire une place dans les salles de spectacle du Nord Meusien.

La Halle continue de proposer des séances de cinéma lors de rendez-vous régulier : les mercredis animés organisés chaque premier mercredi du mois et des vacances scolaires à 14h15. Lors de ces séances, les nouvelles sorties du cinéma d’animation sont proposées. Le 6 mars prochain, la Halle a dû faire le choix entre 4 films sélectionnés pour au festival d’Angoulême.

Pour 2024/2025, cette ligne directrice devrait être conservée. Avec l’arrivée d’une nouvelle chargée d’événementiels et animation de la vie locale début mars 2024, ces événements devrait évoluer encore d’avantage vers des moments de convivialité : ouverture d’une buvette, mise en valeur d’association par thématique...

1.2.2. Conservatoire

Proposant des cours d'enseignement musical, de danse et de théâtre, le conservatoire du Pays d'Étain réunit chaque année plus de 200 élèves et une dizaine d'enseignants. Suite à l'arrivée d'une nouvelle coordinatrice en septembre 2023, le Conservatoire a pris un tournant résolument innovant, insufflant une nouvelle dynamique créative dans ses activités.

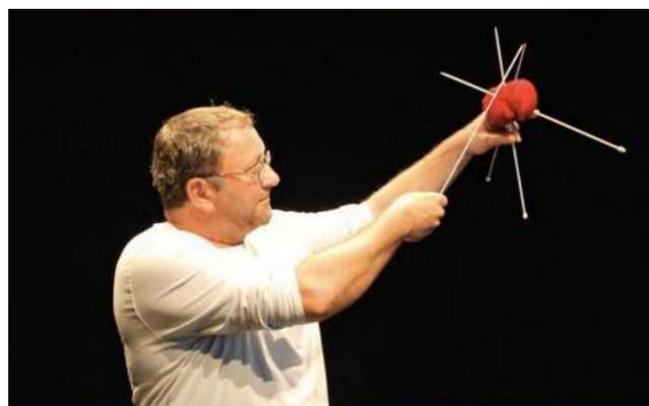
Actuellement, l'établissement développe son nouveau projet d'établissement 2023-2028 fixant ainsi l'ambition d'un conservatoire investi d'une mission d'enseignement artistique et d'ouverture culturelle pour tous, à travers des parcours spécifiques et un rayonnement extra-communautaire et d'un conservatoire fédérateur, source d'épanouissement individuel et collectif.



Parmi ses axes de développement, le Conservatoire a également la volonté de développer une nouvelle offre en 2024 l'orgue. L'école primaire d'Étain pourra découvrir cette activité avec un facteur d'orgue à l'Église de la Commune. Une journée « portes ouvertes, découverte de l'orgue » sera également organisée suivi d'un concert d'orgue en partenariat avec le conservatoire de musique d'Étain où certains élèves joueraient, accompagné par l'orgue et avec le soutien de la commune d'Étain.

1.2.3. Education Artistique et Culturelle (EAC)

En cohérence avec les politiques nationales et départementales relatives à l'Éducation Artistique et Culturelle, la Communauté de Communes du Pays d'Étain a souhaité s'inscrire de manière durable dans une démarche concertée de sensibilisation à l'éducation artistique et culturelle (EAC) auprès du public scolaire de son territoire. La thématique des EAC 2023/2024 est celle de la « marionnette ». Différents spectacles en lien avec cette thématique seront ainsi proposés tout en étant adaptés à chaque cycle scolaire. La Cie les ateliers nomades et leur spectacle « le porteur d'eau » aura la particularité d'être joué dans les salles de motricité de chaque école.



Spectacle A la poursuite de D'artaanan, Cie Dest

Le projet fédérateur soutenu est celui de « héros au fil du temps » qui aura lieu cette année entre l'école d'Eix et les mercredis éducatifs. Les enseignantes d'élémentaires et leurs classes se sont rendus vendredi au festival de la marionnette de Charleville Mézières. Le projet a aussi débuté dans le cadre des mercredis éducatifs avec le héros Pinocchio et le début des interventions d'Audrey LEBASTARD, professeure au Conservatoire.

Concernant le projet fédérateur 2024/2025, la thématique choisie sera celle de la musique pour lequel les écoles du Grand Meaulnes et de Buzy sont partantes. Des rencontres avec la MJC Contre-Courant de Belleville-sur-Meuse seront également organisées pour développer un travail partenarial.

1.3 Sports



Un groupe de travail est actuellement organisé avec les associations sportives du Pays d'Etain sur l'organisation d'animations sportives sur le thème des Jeux Olympiques. L'objectif est d'utiliser cet événement pour valoriser les associations locales et inciter aux pratiques sportives (prévention santé). La Codecom souhaite créer une dynamique partenariale autour du sport avec la mairie d'Etain, l'ensemble des communes du territoire, les écoles, le collège, l'Ephad, les associations etc.

Le groupe de travail a imaginé trois types d'action : des Olympiades pour les écoles primaires, des Olympiades au collège ainsi que des soirées sportives en juillet. Ces idées très intéressantes nécessitent d'être approfondies pour voir si elles sont réalisables, si elles doivent être complétées...

Il est à préciser que l'utilisation du symbole Olympique, des termes Jeux Olympiques, Olympiades, la reproduction des divers signes distinctifs Olympiques, des photos relatives aux Jeux ou encore les logos des différents Jeux, ne peut se faire sans l'accord préalable exprès du Mouvement Olympique. De la même manière, il est interdit de communiquer sur la thématique de l'Olympisme directement ou indirectement si l'on n'est pas un partenaire du CIO ou du Mouvement Olympique. En conclusion, ces différents évènements devraient prendre une autre appellation mais conserver un calendrier similaire.

La Codecom poursuivra son soutien aux associations sportives avec le maintien du versement des subventions et la mise à disposition de locaux. En plus pour 2024 et les années à venir, un fort investissement sera réalisé par la rénovation du gymnase. L'objectif est de promouvoir les pratiques sportives et d'améliorer les conditions pratiques des associations. Avec plus de 1000 visites par an, le gymnase est le bâtiment intercommunal le plus utilisé sur notre territoire avant même les écoles.

2) BIEN VIVRE ENSEMBLE

2.1. Une palette d'actions au service des solidarités, de la jeunesse et de la santé

La Communauté de Communes du Pays d'Etain a développé sa propre méthodologie pour proposer cette palette d'actions : un rôle de coordination des services à la population, une méthodologie de travail collectif et coconstruit, une définition de politiques publiques complètes et la recherche transversale d'accessibilité des services.

Son expertise est reconnue. En effet, la CAF estime que la CCPE est le modèle en Meuse pour l'accueil des enfants en situation de handicap et la coordination des services aux familles, l'Education Nationale a indiqué que la CCPE est la plus avancée en EAC. La CCPE a également reçu un trophée niveau national pour sa politique jeunesse.



- *Un périscolaire / restauration scolaire sollicité et nécessaire pour le territoire :*

Durant le temps de la restauration scolaire, les repas servis aux enfants sont élaborés par des nutritionnistes et préparés par des cuisiniers. Gilbin Traiteur et l'équipe du Département du collège sont les deux prestataires qui réalisent les repas. La restauration scolaire se déroule directement dans les écoles dans des salles dédiées. Seuls les élèves de l'école élémentaire d'Etain se restaurent au collège Louise Michel.

En 2023, près de 35 000 repas ont été servis par Gilbin Traiteur et plus de 18 000 repas au collège d'Etain pour l'école primaire du Grand Meulnes. On note cependant une légère baisse des inscriptions tout comme une baisse dans les effectifs dans les écoles : pour l'année 2021/2022, nous avions 614 inscriptions pour la restauration scolaire, 600 pour l'année 2022/2023 et pour 2023/2024 nous enregistrons 583 inscriptions.

- *La Codecom s'engage pour l'inclusion :*

L'inclusion a un principe simple : permettre une scolarisation en milieu ordinaire. Le milieu ordinaire, c'est en l'occurrence l'école du secteur scolaire ou, comme certains aiment à dire, l'école « la plus proche du domicile ». Pour favoriser cet accueil et faciliter son organisation, la Codecom a décidé d'accompagner les équipes d'animation pour qu'elles se sentent concernées et engagées non seulement par le cadre de la loi, mais aussi dans la volonté de faire vivre un service public équitable et ouvert à tous. Elles sont ainsi valorisées et respectées dans leurs missions et soutenues en cas de difficultés rencontrées avec l'enfant et/ou sa famille.

Les animateurs des sites périscolaires bénéficient – avec le soutien de la CAF – d'un accompagnement afin de garantir cette dynamique et l'énergie nécessaire à l'accueil de chaque enfant, pour encadrer ce dernier et animer ses loisirs de la même façon que pour tous les autres enfants, mettant alors en acte le cœur de leur métier.

- *La poursuite de la feuille de route de la politique jeunesse :*

La Codecom s'engage sur le développement de sa feuille de route jeunesse et poursuit ses actions :

TU AS ENVIE D'AIDER LES AUTRES ?

ON T'AIDE A PASSER LE PERMIS DE CONDUIRE !

Comme pour Ophélie et Aurélie, la Codecom propose une bourse au permis (500€ possible) aux jeunes de 17-25 ans qui souhaitent agir pour leur territoire ! (actions bénévoles)

Contacte Valentin (Mission Locale) :
06.89.91.35.70
valentin.malard@ml-nordmeusien.fr

Logos: Pays d'Etain, Mission Locale

- ⇒ Continuer la dynamique du PASS, proposer des chantiers jeunes plus locaux/moins coûteux, développer les découvertes culturelles, suivre les impacts des évolutions tarifaires...
- ⇒ Aménager un nouveau lieu d'accueil pour le PASS
- ⇒ Accompagner les projets du conseil des jeunes pour la dernière année de mandat du 2e CDJ : jeux intervillages saison 3, visite de l'Elysée, vote de projets dans les écoles, projet mémoriel autour de la Martinique...
- ⇒ Reconduire les dispositifs pour une meilleure appropriation des aides : livret enfance-jeunesse, envoi d'un courrier aux 16-18 ans, organisation d'un jeu de piste pour les 14-15 ans...
- ⇒ Poursuite de l'expérimentation de la bourse au permis de conduire en partenariat avec le CD55 et la mission locale (200 à 500 € contre 25 ou 50h de bénévolat), mais en réduisant les ambitions (20 dossiers max au lieu de 40) et certains critères du règlement. Transmettre un bilan complet avec le CD55 qui s'en servira pour généraliser à toute la Meuse
- ⇒ Faire un groupe de travail avec Centre Social, mairie Etain, CCPE et autre sur la question de l'accueil des jeunes, afin de lier les attentes et ambitions de chacun

- *Le développement d'une politique 3e âge :*

Les cafés seront poursuivis dans les villages volontaires (au moins 5), dans un objectif de prévention santé.

- *Le développement de la coordination emploi/insertion :*

Une subvention a été obtenue fin 2023 afin de poursuivre l'expérimentation en 2024. Après une année 2023 consacrée à des analyses et à la construction de partenariats en proximité, l'enjeu de 2024 sera d'aboutir à des réalisations concrètes améliorant l'emploi sur le territoire (2 forums, accompagnement d'entreprises, valorisation de métiers en tension, travail sur les parcours d'insertion...).

- *Le développement de la politique santé*

En plus de poursuivre les partenariats, il est prévu de continuer à développer la prévention santé dans les écoles : extension des interventions sur les écrans auprès des CP, CE1, CE2 du Grand Meaulnes, suite à un Appel à Projets MSA ; travail avec la maison de la nutrition pour programmer les interventions sur ce thème pour l'année scolaire 2024-2025 (financement ARS).

Les élus souhaitent également que 2 sujets commencent à être réfléchis : l'amélioration de l'offre de soin et les violences intrafamiliales.

- *La création d'une nouvelle offre en matière de parentalité*

Suite à un appel à projet, la CCPE pourra recruter un coordinateur petite-enfance/parentalité en 2024. L'objectif sera de créer un nouveau service à la population, en liens étroits avec les partenaires locaux.

- *Petite enfance : la poursuite du travail sur l'amélioration des modes de garde*

L'année 2024 sera celle de la construction de la micro-crèche, avec un gestionnaire à identifier. Il est également souhaité que des actions soient mises en place afin de valoriser le métier d'ASSMAT.

2.2. L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Pays d'Etain Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat **O.P.A.H.** 2022-2024

Vous envisagez des travaux ? L'OPAH est faite pour vous informer, vous conseiller, et vous accompagner dans vos demandes de subventions.

Permanences Habitat		
10 Janvier 2024	De 10h à 12h	EIX - Mairie
17 Janvier 2024	De 10h à 12h	ETAÏN - Pôle Entrepreneurial*
14 Février 2024	De 10h à 12h	EIX - Mairie
21 Février 2024	De 10h à 12h	ETAÏN - Pôle Entrepreneurial*
13 Mars 2024	De 10h à 12h	EIX - Mairie
20 Mars 2024	De 10h à 12h	ETAÏN - Pôle Entrepreneurial*
10 Avril 2024	De 10h à 12h	EIX - Mairie
17 Avril 2024	De 10h à 12h	ETAÏN - Pôle Entrepreneurial*
15 Mai 2024	De 10h à 12h	ETAÏN - Pôle Entrepreneurial*
12 Juin 2024	De 10h à 12h	EIX - Mairie
19 Juin 2024	De 10h à 12h	ETAÏN - Pôle Entrepreneurial*

* situé 7, Avenue Prud'homme Havette

Renseignements : Enorah et SOLIHA Meuse, Tél. 03-72-61-05-86 - Mail : habitat@enorah.org

Partenaires : SOLIHA, France Rénov', Agence nationale de l'habitat, meuse, Pays d'Etain, pays de verdun, climaxion, Grand Est.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) est un outil de réhabilitation du parc immobilier bâti. Votée depuis février 2022, la deuxième année de son déploiement a permis la réception de 13 dossiers, tous subventionnables : 9 dossiers « énergies » et 4 dossiers « autonomies ». Seuls les dossiers énergie sont subventionnés par la Codecom. Une enveloppe de 10 000 € annuelle est allouée pour ces dossiers.

Les personnes ont 3 ans pour réaliser les travaux.

-1^{ère} année : 16 dossiers soldés dont les travaux représentent une enveloppe d'aide de 9500 €, 7 dossiers ne les ont pas encore finalisés (représentant une enveloppe de 5500 € d'aide).

-2^{ème} année : 1 dossier a soldé ses travaux représentant une enveloppe d'aide de 500 €, 8 dossiers n'ont pas finalisé leurs travaux (représentant une enveloppe d'aide de 9500 €).

A partir du mois de février 2024, l'OPAH rentre dans sa 3^e année. Il conviendra de se positionner sur le premier trimestre 2024 afin de savoir si l'OPAH est reprogrammée d'1 ou 2 ans. En cas de prolongement, il conviendra de prolonger la convention et le marché. De nouveaux objectifs seront définis en début d'année 2024 pour la 3^e année.

2.3. La poursuite de l'entretien de la voirie

Un diagnostic technique des travaux classant les travaux par ordre de priorité a été réalisé en 2022. Il est mis à jour chaque année. La sélection des travaux proposée au budget, est basée sur le tableau de diagnostic et sur l'avis technique du maître d'œuvre. Ainsi, les travaux ne sont plus demandés aux communes sauf pour la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Un second marché de travaux sera exceptionnellement réalisé pour la réfection du mur de soutènement de l'impasse du Colonel Autun. Pour rappel, l'impasse du Colonel Autun a été classée voie communale le 21 décembre 1999 pour ensuite être classée voie d'intérêt communautaire en 2013. La dernière expertise en date du 12 avril 2022, préconise des travaux de reconstruction/renforcement de l'ouvrage à court terme afin de pallier l'insécurité des riverains et usagers de l'impasse. Ceux-ci sont estimés à un coût d'environ 615 000 € TTC hors frais annexes.

3) RELEVER LE DEFI DES TRANSITIONS

3.1. Audits tertiaires – Un Plan Pluriannuel d'Investissement en construction

Le décret tertiaire – aussi appelé « dispositif Eco-Energie tertiaire » – est une obligation réglementaire visant à engager les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Le patrimoine immobilier d'une collectivité a besoin d'un suivi permanent, d'un entretien et d'améliorations afin d'assurer sa pérennité tout en apportant confort et sécurité. L'application du décret tertiaire doit donc être une opportunité pour notre stratégie patrimoniale.

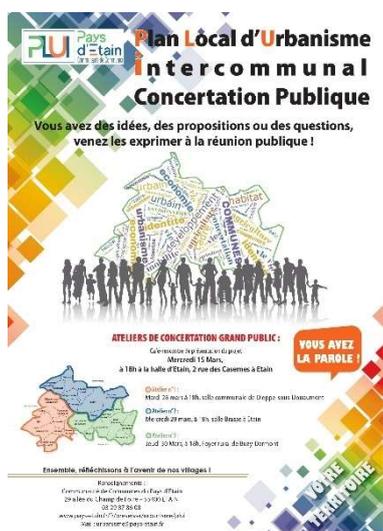
Avant de se lancer dans la réalisation de travaux, il est essentiel d'établir une stratégie à l'échelle de l'ensemble du patrimoine. Le décret tertiaire va permettre à la fois de collecter l'ensemble des données nécessaires à l'établissement d'une stratégie (consommations, plans, diagnostics...) et de prévoir le budget nécessaire aux études puis aux travaux, de calculer les temps de retour sur investissement et de prioriser et hiérarchiser les actions dans le temps. Ces éléments nous permettront de réaliser un Plan Pluriannuel d'Investissement.

Si la mise en place de ce plan d'action prendra du temps, la poursuite du développement du cadre de vie se poursuit :

- Poursuite des travaux dans les écoles avec la programmation de la réhabilitation complète de classes et des de luminaires pour du LED ;
- Entretien des espaces verts : projet d'utilisation d'un broyeur en lien avec l'ACSI, en location ou en achat pour limiter les déplacements et le dépôt des déchets à la déchèterie.

Concernant la recherche de financement, suite à une demande de prolongation, le programme SEQUOIA ACTE II est prolongé de 6 mois et se termine mi-juin 2024. Une réflexion est en cours pour candidater à un nouveau programme du même type CHENE peut-être à l'échelle des intercommunalités du Pays de Verdun avec pour objectifs entre autres la mise en place d'un logiciel commun de contrôle et de gestion des consommations énergétiques et pour la collectivité le financement d'un poste d'économe de flux

3.2. Urbanisme : les briques pour construire le Pays d'Etain de demain



En 2023, le marché relatif à l'élaboration du PLUi a démarré. Le cabinet Espace et Territoire a été recruté comme titulaire du Lot 1 en groupement de commande. La Chambre d'Agriculture a été recruté pour le diagnostic agricole et BIOTOPE pour le volet environnemental.

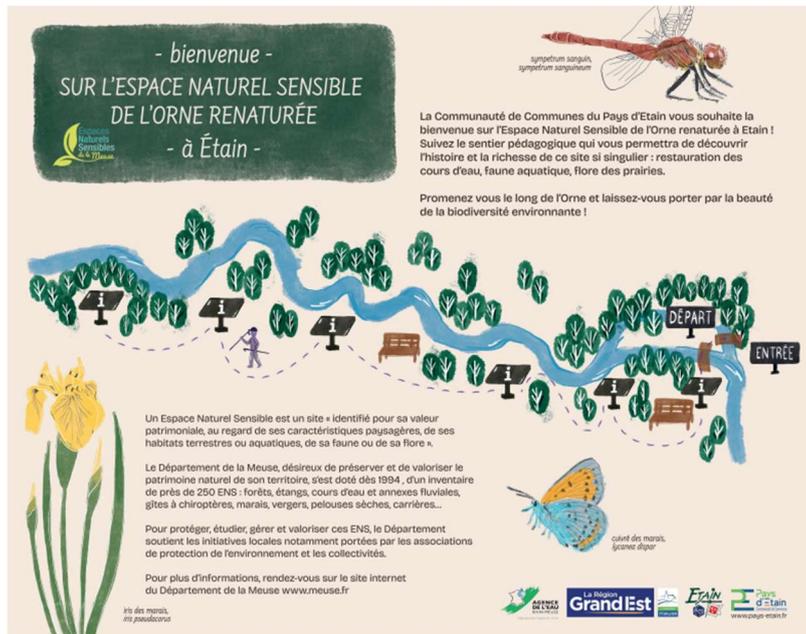
Le diagnostic s'est achevé sur le premier semestre 2023 comprenant le diagnostic agricole et l'état initial de l'environnement. Le second semestre était consacré aux travaux sur le Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD) afin de fixer les grandes orientations du document. Celles-ci serviront de base à la construction des orientations d'aménagement et de programmations et au volet réglementaire.

En 2024, les orientations du PADD seront finalisés et débattus au sein des Conseils Municipaux ainsi qu'en Conseil Communautaire. Les travaux d'élaboration du PLUi se poursuivront sur les OAP et le zonage.

3.3. Aménagement de l'Espace Naturel Sensible de l'Orne et conception d'un nouveau programme de restauration de l'Orne et de ses affluents

En 2024, deux projets, entamés en 2023, seront menés à bien : l'aménagement de l'ENS de l'Orne renaturée à Etain et la phase de conception du nouveau programme de restauration de l'Orne et de ses affluents.

Aménagement de l'ENS de l'Orne renaturée à Etain



A la suite des travaux de renaturation de l'Orne et de l'ancienne baignade à Etain, le Conseil Départemental de la Meuse a classé, à la demande de la CCPE, le site en Espace Naturel Sensible (ENS A09 – L'Orne renaturée à Etain). Au cours de l'année 2023, une réflexion a été menée pour aboutir à la création d'un sentier pédagogique : graphisme, contenu, parcours, matériel...

En 2024, les panneaux pédagogiques et les bancs seront réceptionnés et installés par le service technique (RAR23). Une fois le sentier installé, le site pourra être inauguré et servir de lieu d'accueil pour différentes animations thématiques.

Nouveau programme GEMAPI : Restauration de l'Orne et de ses affluents

A l'automne 2023, le marché de maîtrise d'œuvre du nouveau programme de travaux a été attribué au bureau d'étude Fluvial. Is. La première phase de la tranche ferme, le diagnostic de plus de 60 kilomètres de cours d'eau, a été lancée en fin d'année 2023 et durera 9 mois. Il fournira un état des lieux des cours d'eau étudiés, des propositions d'action avec différents scénarios et une analyse multicritères pour aider à la décision. A la suite du diagnostic, une phase de concertation locale (environ 3 mois) sera menée fin d'année 2024. Elle aura pour but de présenter les travaux envisagés aux propriétaires et exploitants concernés par le biais de 2 réunions territorialisées (et 2 rencontres supplémentaires pour les absents). Ce sera l'occasion d'échanger avec les riverains et de connaître leurs questions, besoins, etc.

Forum de l'environnement

Aux vues de la très faible fréquentation du forum et du temps passé par les agents pour son organisation, il est proposé de ne pas reconduire cette action en 2024, ce qui permettra de réfléchir à d'autres actions ou d'autres formats de sensibilisation.

4) LA CONSTRUCTION DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES DE 2024

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Dans les documents prévisionnels, chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes doivent donc égaler les dépenses.

4.1. Des recettes de fonctionnement prévues de manières raisonnées

4.1.1. Les produits des services – Chapitre 70

Le chapitre 70 regroupe en particulier :

- Les produits des services (restauration, périscolaire, entrées du musée et spectacles, conservatoire, Pass Ados, contrôles SPANC, etc) ;
- Les interventions des services techniques dans les communes ;
- La refacturation de la fibre a été inscrite à tort en fonctionnement et a donné lieu à des écritures modificatives dans le courant de l'exercice 2022.

L'enveloppe inscrite pour le BP 2024 est en forte diminution comparée au réalisé 2023 (- 102 k€ de BP à BP, et – 233 k€ de réal. à BP). :

- La fin de la refacturation de la fibre aux communes : - 96 k€ (fin des dépenses pour la Codecom en parallèle)
- La fin des ventes de la boutique : - 80 k€ (fin des achats de stocks en parallèle)
- Fin des contrôles des « 10 ans » relatifs à l'Assainissement Non Collectif : - 10 k€ (autant de dépense en moins)
- Baisse des recettes estimées à 5k€ pour le conservatoire (lié à l'arrêt d'une activité et aux changements de professeurs dans 2 disciplines) ;
- Baisse des recettes pour la restauration estimée à 15 k€ en raison d'une baisse des inscriptions.

4.1.2. Les recettes fiscales – Chapitre 73

Les recettes fiscales sont la principale recette de fonctionnement de la Communauté de Communes : 58% en 2021, 59% en 2022 et 58,5% en 2023 (% calculé sur les recettes réelles réalisées de fonctionnement y compris les recettes exceptionnelles).

Dans le budget prévisionnel 2024, le montant de ce chapitre sera augmenté de plus de 88 k€ principalement en raison de la revalorisation des bases.

Un taux de revalorisation des bases en hausse :

Le taux de revalorisation permet une prise en compte des prix à la consommation harmonisé et par conséquent, il permet une augmentation des recettes fiscales sans pour autant augmenter des taux de fiscalité :

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1,0%	0,40%	1,20%	2,20%	1,20%	0,20%	3,4%	7,1%	4%

Un dynamisme nouveau lié à la revalorisation de la fraction de TVA nationale :

Depuis 2021, la suppression de la TH a été compensée par l'attribution d'une part dynamique de TVA reversée par douzième. Celle-ci évolue dans les mêmes proportions que celle du produit national de TVA de l'année en cours.

La suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et plafonnement de la Contribution Economique Territoriale (CET) :

La CVAE est supprimée pour soutenir la compétitivité des entreprises françaises en poursuivant l'allègement de leur imposition. Elle est compensée par l'attribution d'une fraction de TVA. Cette fraction sera composée d'un montant fixe qui correspond à la compensation et d'une partie dynamique de la TVA.

Le plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) va être abaissé passant de 2% à 1,625% en 2023, puis 1,25% en 2024.

Focus sur le Fond de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) :

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un fond de péréquation horizontale entre communes et intercommunalités, créé par la loi de finances de 2011 et mis en place en 2012, à la suite de la suppression de la taxe professionnelle.

Depuis 2019, la CCPE a bénéficié du FPIC comme suit :

	2019	2020	2021	2022	2023
Total	158 404,00 €	162 624,00 €	181 663 €	175 775 €	167 500 €

En 2021, 2022 et 2023, le conseil communautaire a voté pour une répartition dérogatoire à la majorité des 2/3 au FPIC plus avantageuse pour la Communauté de Communes. En 2024, il est proposé d'inscrire de nouveau un montant dérogatoire.

4.1.3. La Dotation Globale de fonctionnement – Chapitre 74

A partir de 2024, les EPCI à fiscalité additionnelle comme le nôtre percevront, au titre de la compensation, les montants « parts salaires » de la dotation forfaitaire des communes membres, qui devront ensuite leur être reversés. Si cette évolution implique une baisse de dotation forfaitaire des communes, elle restera neutre financièrement pour les communes concernées.

La dotation globale de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comprend deux composantes :

- La dotation d'intercommunalité ;
- La dotation de compensation.

Au vu de l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) depuis plusieurs années – qui dépend en partie de l'évolution de la population sur le territoire –, il est prévu de prendre en compte une estimation prudente de la recette pour 2024, avec un montant total de 386 400 €.

	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation d'intercommunalité	399 372,00 €	397 020,00 €	393 166,00 €	389 563,00 €	386 411,00 €
Dotation de compensation	4 361,00 €	4 281,00 €	4 197,00 €	4 105,00 €	3 543,00 €
Total	403 733,00 €	401 301,00 €	397 363,00 €	393 668,00 €	389 954,00 €

4.2. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées dans un contexte inflationniste

4.2.1. Les charges à caractère général – Chapitre 011

Un des postes majeurs de dépenses de gestion courante concerne la fourniture de matières pour les bâtiments de la Communauté de Communes et les achats nécessaires au fonctionnement des services (notamment les dépenses de restauration scolaire).

Le budget 2024 restera stable. Ceci est rendu possible grâce à la fin des achats de la boutique mais surtout grâce à des enveloppes budgétaires maîtrisées par les services.

4.2.2. Les charges de personnel – Chapitre 012

Un chapitre en hausse constante, sans compensation de l'Etat

Les dépenses de personnel sont impactées régulièrement par des hausses imposées par l'Etat. Les chiffres de 2023 sont à regarder avec beaucoup de vigilance en raison de nombreuses mobilités et par conséquent par de nombreux postes qui sont restés vacants :

- L'impact des différentes augmentations du SMIC : augmentation de 1,81% au 1^{er} janvier 2023 puis au 1^{er} mai 2023, nouvelle augmentation de 2,22 % en application de la revalorisation légale annuelle.
- La création du poste de chargé de mission emploi – insertion à partir d'avril 2023 : subvention renouvelée pour l'année 2024 ;

- L'impact mineur du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : impact des avancements d'échelon, de grade, et promotion interne.

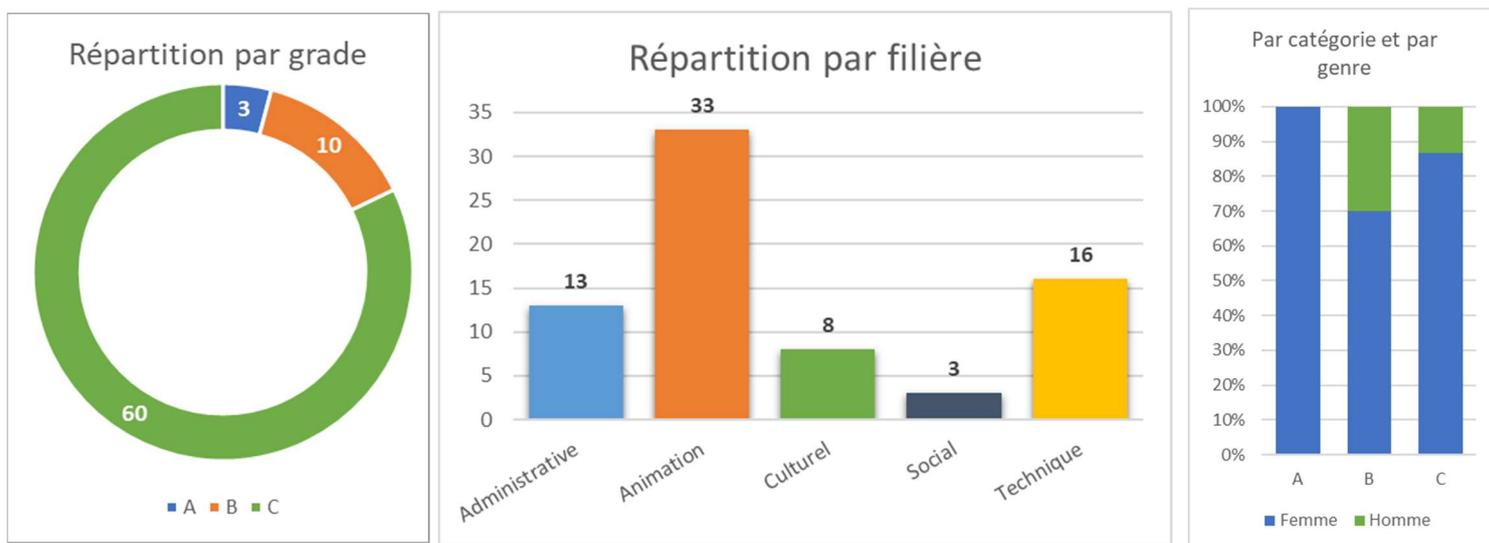
Les dépenses observées au chapitre 012 sont à mettre en parallèle avec les prestations, participations et aides reçues qui atténuent le poids du chapitre 012 sur le budget global :

- Les aides obtenues dans le cadre du développement de projets nécessitant de l'ingénierie :
 - Agence de l'Eau Rhin Meuse : *Gemapi, Assainissement*
 - CAF avec la CTG : *coordinateur, chargé de mission, directeur des ACM, chargé de mission jeunesse*
 - ARS dans le cadre du CLS
- Les aides obtenues du fait de l'inscription des actions dans des schémas territoriaux et des appels à projets :
 - CAF : *animateur jeunesse*
 - Département de la Meuse et DRAC : *médiateur, régisseur, directrice culturelle*
 - Poste de chargé de mission numérique (25 k€)
 - Poste de chargé de mission emploi / insertion (38 k€)
- Les prestations reçues des communes membres pour les interventions des services techniques
- Les aides obtenues pour le recrutement d'agents éligibles à des poste PEC : *chargé de mission vie associative et évènementiel local, agent polyvalent des services techniques*

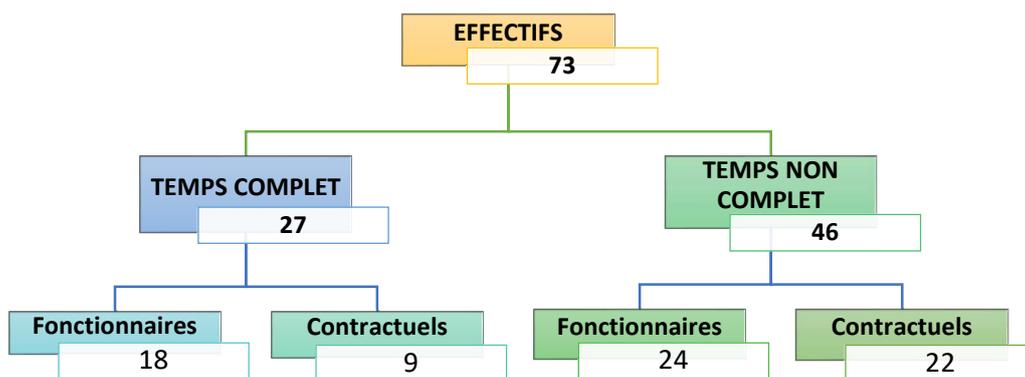
Structure des effectifs au 1^{er} janvier 2024

Au 1^{er} janvier 2024, la Communauté de Communes recense 73 agents sur poste permanent (contre 81 en 2023). Parmi les agents sur poste permanent, on recense :

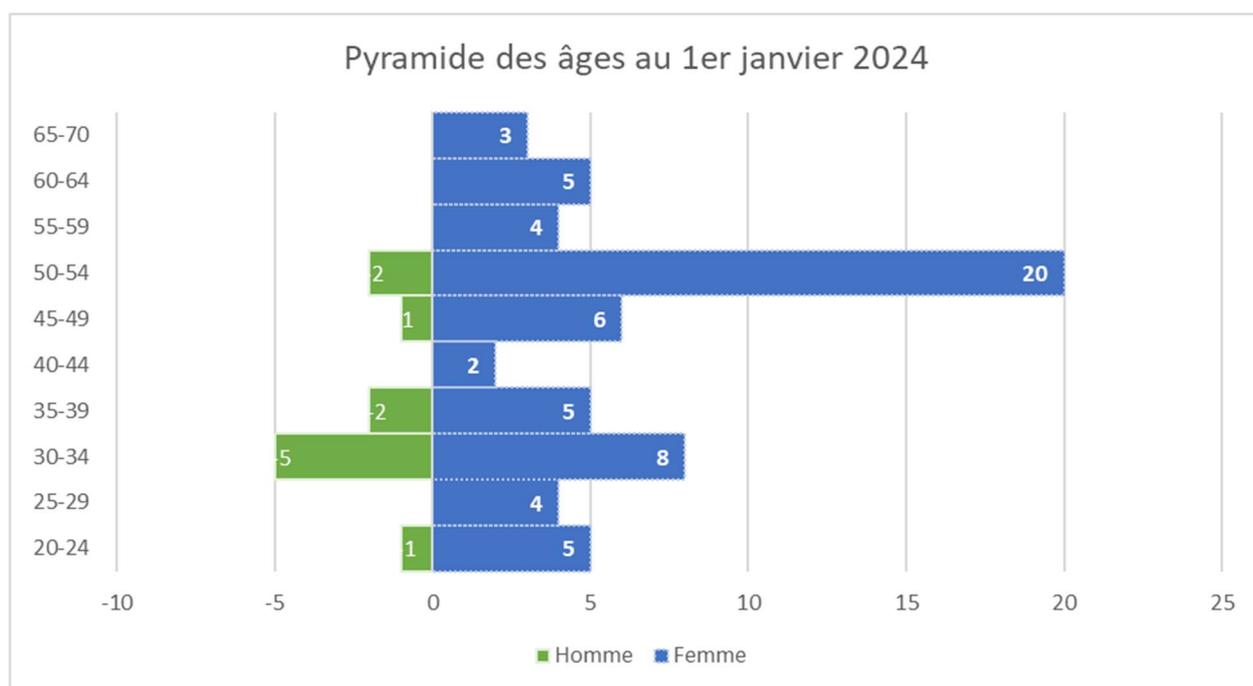
- 42 agents fonctionnaires (agents titulaires et stagiaires) ;
- 31 agents contractuels.



Un emploi à temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale de travail à temps complet (35 heures hebdomadaires). A la différence du temps partiel, ce n'est donc pas l'agent qui choisit le temps non complet, il s'agit d'une caractéristique de l'emploi qui s'impose à l'agent. A noter que dans la Communauté de Communes, aucun agent n'est à temps partiel.



Au sein de la Communauté de Communes, la moyenne d'âge des agents est de 43 ans et 7 mois contre 43 ans et 3 mois en 2023 :



4.2.3. Les autres charges de gestion courante

Elles concernent essentiellement les subventions aux associations et aux particuliers ainsi que les virements aux budgets annexes. A ce jour, toutes les associations n'ont pas remis leurs dossiers de demandes de subvention. L'enveloppe inscrite correspond au montant de 2023, le tableau prévisionnel a été joint en annexe.

4.3. Les investissements budgétés

Dans ce contexte national d'inflation record, la Communauté de Communes du Pays d'Etain a souhaité changer sa méthodologie relative à ses choix d'investissement. Un double objectif a été fixé à la collectivité : objectiver les choix d'investissement à faire pour le territoire et respecter la feuille de route fixée par le projet de territoire voté en mai 2022.

Ainsi, la commission Moyens Généraux s'était réunie le mardi 24 janvier 2023 pour travailler sur des critères d'exclusion et de priorisation des choix relatifs aux nouveaux projets. Ces différents critères ont été présentés et validés au bureau communautaire le mardi 31 janvier 2023. Les critères retenus, et qui ont encore été appliqués sur les choix d'investissement pour le BP 2024, sont les suivants :

I. **L'exclusion des projets ne répondant pas à au moins un des critères suivants (et/ou) :**

- Le projet est non construit : *plan de financement non abouti, pas de validation en commission ;*
- Le projet est hors compétence : *ne fait pas partie des compétences de la Communauté de Communes, fait doublon avec une compétence exercée par une autre entité publique, n'est pas prévue dans le projet de territoire ;*
- Le projet n'est pas prioritaire : *peut être qualifié de trop cher, non vital, non urgent ou peut être reporté.*

II. **La priorisation des projets selon l'ordre suivant :**

- 1) Est une obligation réglementaire ou un engagement certain ;
- 2) Permet le maintien d'une qualité de service : *s'entend à la fois dans l'entretien du patrimoine de la Communauté de Communes mais aussi dans les besoins nécessaires aux équipes pour exercer leurs missions ;*
- 3) La satisfaction de l'intérêt général : *le choix du projet se portera sur le projet qui a l'impact le plus positif pour le territoire, les critères d'évaluation dépendront des différentes thématiques traitées ;*
- 4) Les aides allouées : *ce critère, qui intervient en 4^{ème} position, doit permettre sur des projets équivalents d'en prioriser l'un sur l'autre.*

Ces critères d'exclusion et de priorisation ont été appliqués aux différents projets proposés (en fonctionnement et en investissement). Les projets sélectionnés en investissement sont les suivant :

PROPOSITIONS NOUVELLES 2024			
Opération	Dépenses	Recettes	Détail
VOIRIE	226 790 €	37 203 €	
CHEMIN DE RANDONNEE	11 000 €	1 804 €	
IMPASSE AUTUN	563 000 €	468 090 €	-sub. Sollicitée
GEMAPI	1 848 €	303 €	-Marché de travaux (diagnostics)
BAIGNADE	4 100 €	5 913 €	-Aménagement du sentier ENS
LA HALLE	12 000 €	9 468 €	-Aménagement de la ludothèque
BAT. INTERCOMMUNAUX	12 775 €	2 096 €	-Raccordement assainissement du siège
GYMNASE	3 168 000 €	2 503 979 €	-Rénovation / Extension du gymnase -sub. Sollicitée
MAISON DE SANTE	26 700 €	4 380 €	-Fin des installations de la climatisation 15 k€ -Rénovation d'un local 11,7 k€
MICRO-CRECHE	830 972 €	755 333 €	
ADMINISTRATION	12 000 €	1 968 €	-1,1 k€ matériel ergo. -5 k€ achats ergonomiques -7 k€ renouvellement parc informatique
SCOLAIRE	21 000 €	3 445 €	-21k € : Ordinateurs du GM
TECHNIQUE	3 500 €	574 €	Achats divers
HABITAT	25 042 €	4 108 €	PLUi
	4 918 727 €	3 798 664 €	

Les restes à réaliser ne sont pas concernés par ce choix. Les restes à réaliser s'imposent, par leur nature, à la collectivité. Ils viennent donc en sus des sommes indiquées ci-dessus.

Les projets non retenus ne le sont pas de manière définitive. Ils pourront – s'ils sont validés en commission et si leur plan de financement devient abouti – faire l'objet d'un financement en cours d'exercice. Pour se faire, il a été acté que la collectivité utiliserait une partie des crédits de l'enveloppe des dépenses imprévues.

4.4. Budgets annexes

Les budgets annexes sont distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante. Ils permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs (Budget OM) ou d'évaluer l'impact d'actions spécifiques (budget des zones, du pôle entrepreneurial ou des différents bâtiments).

Le budget principal procède à l'inscription d'enveloppe au chapitre 65 qui permettent d'équilibrer dans les écritures comptables prévisionnelles les budgets annexes. Jusqu'à présent, ces écritures n'étaient pas passées en comptabilité afin de calculer le déficit réel de chaque budget annexe. Afin de simplifier la lecture du budget principal, il sera procédé à ces différentes opérations comptables lors de l'exercice 2024.

CC ETAIN BUDGET 300 - Budget principal

Fonctionnement

DEPENSES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	1 453 403,72	1 128 189,28	1 456 164,51	1 252 945,94	1 586 520,79	1 236 835,58	1 452 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 125 620,75	2 051 935,78	2 248 607,96	2 206 455,87	2 286 065,87	2 230 712,57	2 303 211,36
014	Atténuations de produits	108 006,00	108 006,00	108 006,00	108 006,00	122 143,00	122 143,00	108 006,00
022	Dépenses imprévues	70 000,00		63 000,00		0,00		50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 443 339,95	296 378,92	1 155 668,96	191 489,52	972 179,75	205 436,29	1 189 918,03
66	Charges financières	33 800,00	24 466,44	22 940,00	22 793,01	23 500,00	22 183,76	14 000,00
67	Charges exceptionnelles	35 000,00	3 320,23	62 062,50	56 819,15	25 000,00	5 882,94	15 000,00
023	Virement à la section d'investissement	269 216,11	0,00	316 733,53		521 280,00		888 403,78
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 064,18	105 860,13	80 638,14	80 638,14	160 638,14	160 562,46	130 000,00
	Total :	5 644 450,71	3 718 156,78	5 513 821,60	3 919 147,63	5 697 327,55	3 983 756,60	6 151 139,17

RECETTES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
013	Atténuations de charges	47 000,00	24 195,75	42 809,28	20 880,32	25 000,00	61 195,88	40 937,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	755 000,00	765 559,94	864 523,98	736 862,50	683 396,00	814 666,32	581 500,00
73	Impôts et taxes	2 556 100,00	2 517 995,00	2 512 852,46	2 623 818,00	2 634 905,00	2 772 360,00	2 860 000,00
74	Dotations, subventions et participations	940 216,98	831 053,93	890 032,23	924 901,81	926 416,02	1 017 236,25	931 680,00
75	Autres produits de gestion courante	77 015,00	135 883,81	80 200,00	77 726,92	80 000,00	69 181,51	70 000,00
76	Produits financiers	1 125,00	1 125,00	1 125,00	1 127,43	1 125,00	1 132,28	1 125,00
77	Produits exceptionnels	500,00	42 056,71	158 025,00	166 108,36	2 500,00	27,82	2 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			1 353,14	1 353,14			
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 293 170,52	1 267 493,73	962 900,51	962 900,51	1 343 985,53	1 343 985,53	1 663 397,17
	Total :	5 670 127,50	5 585 363,87	5 513 821,60	5 515 678,99	5 697 327,55	6 079 785,59	6 151 139,17

Investissement

DEPENSES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
020	Dépenses imprévues	60 000,00	0,00	47 945,00		75 000,00		50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	277 046,80	269 196,80	987 835,00	975 744,44	284 000,00	283 880,57	237 940,00
20	Immobilisations incorporelles							
21	Immobilisations corporelles	941 554,05	474 000,66	1 687 024,00	307 774,25	320 990,00	493 846,62	4 918 727,00
23	Immobilisations en cours							
204	Subventions d'équipement versées			144 187,50	144 187,50	48 062,50	48 062,50	0,00
45	Comptabilité distincte rattachée	218 474,62	2 837,65	297 983,05	81 110,41	300 000,00	160 152,63	
RAR				394 655,28	297 524,75	521 262,00		528 922,65
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			1 353,14	1 353,14			0,00
001	Déficit d'investissement reporté	480 293,93	480 293,93	509 651,31	509 651,31	0,00	0,00	0,00
	Total :	1 977 369,40	1 226 329,04	4 070 634,28	2 317 345,80	1 549 314,50	985 942,32	5 735 589,65

RECETTES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
021	Virement de la section de fonctionnement	269 216,11		316 733,53		521 280,00		888 403,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	181 769,72	69 960,33	299 181,82	79 723,58	52 997,00	73 471,72	806 867,98
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	480 293,93	505 970,72	904 306,58	904 306,58	252 545,83	252 545,83	432 631,82
13	Subventions d'investissement reçues	581 138,75	32 048,90	1 153 889,61	389 745,39	57 454,00	154 793,01	2 991 796,02
16	Emprunts et dettes assimilés	140 412,09		1 019 801,55	1 020 000,00			389 599,22
21	Immobilisations corporelles		0,00					
23	Immobilisations en cours		0,00					
45	Comptabilité distincte rattachée	218 474,62	0,00	297 983,05	81 110,40	300 000,00	160 824,58	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 064,18	105 860,13	80 638,14	80 638,14	160 638,14	160 562,46	130 000,00
RAR						30 537,87		41 857,26
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	238 178,29	238 178,29	54 433,57
	Total :	1 977 369,40	716 677,74	4 072 534,28	2 555 524,09	1 613 631,13	1 040 375,89	5 735 589,65

SUR-EQUILIBRE D'INVESTISSEMENT

64 316,63

Résultats

Résultat de l'exercice

	Fonc.	Inv.	Ttl
2021	599 713,36	-29 357,37	570 355,99
2022	633 630,85	747 829,60	1 381 460,45
2023	752 043,46	-183 744,72	568 298,74

Avec report

	Fonc.	Inv.	Ttl
	1 867 207,09	-509 651,3	1 357 555,79
	1 596 531,36	238 178,3	1 834 709,65
	2 096 028,99	54 433,57	2 150 462,56

CC ETAIN BUDGET 304 - Bâtiment 2

Fonctionnement

DEPENSES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	7 150,00	7 025,58	7 640,00	6 932,88	15 666,67	6 442,19	8 500,00
66	Charges financières	240,00	172,91	215,00	207,88	190,00	190,00	188,40
65	Autres charges de gestion courante							10,00
	Virement à la section de fonc.	0,00	0,00	0,00	0,00	12 087,51	0,00	50 670,56
002	Déficit de fonctionnement reporté	38 782,99	38 782,99	19 083,23	19 083,23	0,00	0,00	0,00
	Total :	46 172,99	45 981,48	26 938,23	26 223,99	27 944,18	6 632,19	59 368,96

RECETTES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	3 400,00	4 504,12	3 400,00	1 237,17	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	17 237,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	25 535,64	22 394,13	27 158,13	25 465,50	27 465,50	32 662,47	32 850,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	478,68	478,68	26 508,96
	Total :	46 172,99	26 898,25	30 558,13	26 702,67	27 944,18	33 141,15	59 358,96

Investissement

DEPENSES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilés	4 215,00	4 209,46	4 240,00	4 236,88	4 270,00	4 264,50	4 295,00
21	Immobilisations corporelles	39 200,00	19 779,30	24 166,67	10 253,00	16 193,20	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours						9 193,20	
	Total :	43 415,00	23 988,76	28 406,67	14 489,88	20 463,20	13 457,70	4 295,00

RECETTES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
	Virement de la section de fonctionnement					12 087,51		50 670,56
16	Emprunts et dettes assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Excédent d'investissement reporté	95 266,77	95 266,77	71 278,01	71 278,01	56 788,13	56 788,13	43 330,43
	Total :	95 266,77	95 266,77	71 278,01	71 278,01	68 875,64	56 788,13	94 000,99
	Sur-équilibre	51 851,77		42 871,34		48 412,44		89 705,99

Résultats

Résultat de l'exercice	Fonc.	Inv.	Ttl
2021	19 699,76	-23 988,76	-4 289,00
2022	19 561,91	-14 489,88	5 072,03
2023	32 662,47	-13 457,70	19 204,77

Avec report	Fonc.	Inv.	Ttl
	-19 083,23	71 278,01	52 194,78
	478,68	56 788,13	57 266,81
	26 508,96	43 330,43	69 839,39

Actualisé le 16/02/2024

CC ETAIN BUDGET 304 - Bâtiment 2						
	2022		2023		BP	Observations
	BP	Réal.	BP	Réal.		
Fonctionnement						
Dépense	26 938,23 €	26 223,99 €	27 944,18 €	6 632,19 €	59 358,96 €	
011 - Charges à caractère général	7 640,00 €	6 932,88 €	15 666,67 €	6 442,19 €	8 500,00 €	
617 Prestations de services	- €	- €	1 916,67 €		- €	
61521 Bâtiments publics	- €	1 082,50 €	2 000,00 €		2 000,00 €	Enveloppe pour travaux imprévus de 2k€
615228			4 250,00 €		- €	
61523 Réseaux	- €	- €				
63512 Taxes foncières	3 400,00 €	3 337,00 €	3 400,00 €	3 360,00 €	3 400,00 €	Taxe foncière
6156 Maintenance	- €	- €				
6162 Assurances obligatoires dommage construction	- €	- €				
6226 Honoraires	3 100,00 €	2 513,38 €	2 600,00 €	3 082,19 €	3 100,00 €	Gestion locative
6227 Frais d'actes et de contentieux	1 140,00 €	- €	1 500,00 €			
627 Services bancaires et assimilés	- €	- €				
65 - Autres charges de gestion courante	- €	- €	- €	- €	10,00 €	
Arrondi de TVA					10,00 €	Arrondi de TVA
66 - Charges financières	215,00 €	207,88 €	190,00 €	190,00 €	188,40 €	
66111 Intérêts réglés à l'échéance	215,00 €	207,88 €	190,00 €	190,00 €	155,00 €	
66112 Intérêts - Rattachement des ICNE	- €	- €			33,40 €	
042 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	12 087,51 €	- €	50 670,56 €	
042 Virement à la section d'investissement	- €	- €	12 087,51 €		50 670,56 €	
002 - Déficit de fonctionnement reporté	19 083,23 €	19 083,23 €	- €	- €	- €	
002 Déficit de fonctionnement reporté	19 083,23 €	19 083,23 €	- €			
Recette						
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	3 400,00 €	26 702,67 €	27 944,18 €	33 141,15 €	59 358,96 €	
7088 Autres prod.d'activ.annexes(abon.&vente ouvrages)	3 400,00 €	1 237,17 €	- €	- €	- €	Changement d'imputation comptable courant 2022
74 - Subventions d'exploitation	- €					
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	- €	- €				
75 - Autres produits de gestion courante	27 158,13 €	25 465,50 €	27 465,50 €	32 662,47 €	32 850,00 €	
7588 Autres	- €	815,76 €	815,76 €	3 336,97 €	3 350,00 €	Refacturation de la taxe foncière
752 Revenus des immeubles	27 158,13 €	24 649,74 €	26 649,74 €	29 325,50 €	29 500,00 €	DRS Robotics + Patrick Robert + MTI
002 - Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	478,68 €	478,68 €	26 508,96 €	
002 Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	478,68 €	478,68 €	26 508,96 €	
Investissement						
Dépense	28 406,67 €	14 489,88 €	20 463,20 €	13 457,70 €	4 295,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilés	4 240,00 €	4 236,88 €	4 270,00 €	4 264,50 €	4 295,00 €	
1641 Emprunts en euros	4 240,00 €	4 236,88 €	4 270,00 €	4 264,50 €	4 295,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	24 166,67 €	10 253,00 €	16 193,20 €	9 193,20 €	- €	
2135 Installations générales	24 166,67 €	10 253,00 €	9 193,20 €	9 193,20 €		
2111 Terrains nus						
2128 Autres agencements et aménagements de terrain			7 000,00 €			
2131 Bâtiments						
2313 Construction						
Recette						
042 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	12 087,51 €	- €	50 670,56 €	
042 Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	12 087,51 €		50 670,56 €	
16 - Emprunts et dettes assimilés	- €					
1641 Emprunts en euros						
001 - Excédent d'investissement reporté	71 278,01 €	71 278,01 €	56 788,13 €	56 788,13 €	43 330,43 €	
001 Excédent d'investissement reporté	71 278,01 €	71 278,01 €	56 788,13 €	56 788,13 €	43 330,43 €	

CC ETAIN BUDGET 306 - Bâtiment 3

Fonctionnement

DEPENSES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	2 443,18	1 914,71					
66	Charges financières	84 750,00	19 471,33	18 500,00	18 449,95	17 420,00	17 407,94	16 345,00
023	Virement à la section de fonctionnement							
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 256 908,79	1 256 908,79					
002	Déficit de fonctionnement reporté	420 279,86	420 279,86	478 572,14	478 572,14	497 022,09	497 022,09	514 430,03
	Total :	1 764 381,83	1 698 574,69	497 072,14	497 022,09	514 442,09	514 430,03	530 775,03

RECETTES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
70	Produits des services, domaines et ventes diverses							
75	Autres produits de gestion courante	544 381,83	20 002,55	497 072,14	0,00	514 442,09	0,00	530 775,03
77	Produits exceptionnels	1 220 000,00	1 200 000,00					
	Total :	1 764 381,83	1 220 002,55	497 072,14	0,00	514 442,09	0,00	530 775,03

Investissement

DEPENSES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilés	1 046 280,00 €	50 603,03 €	51 630,00 €	51 624,41 €	52 670,00 €	52 666,42 €	53 730,00 €
21	Immobilisations corporelles							
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections							
001	Déficit d'investissement reporté							
	Total :	1 046 280,00	50 603,03	51 630,00	51 624,41	52 670,00	52 666,42	53 730,00

RECETTES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
021	Virement de la section de fonctionnement							
16	Emprunts et dettes assimilés							
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 256 908,79	1 256 908,79					
001	Excédent d'investissement reporté	8 970,37	8 970,37	1 215 276,13	1 215 276,13	1 163 651,72	1 163 651,72	1 110 985,30
	Total :	1 265 879,16	1 265 879,16	1 215 276,13	1 215 276,13	1 163 651,72	1 163 651,72	1 110 985,30

Sur-équilibre	219 599,16		1 163 646,13		1 110 981,72		1 057 255,30
---------------	------------	--	--------------	--	--------------	--	--------------

Résultats

Résultat de l'exercice	Fonc.	Inv.	Ttl	Avec report	Fonc.	Inv.	Ttl
2018	-79 244,19	-1 468,87	-80 713,06	-182 686,15	-121 014,4	-303 700,52	
2019	-78 950,71	65 483,06	-13 467,65	-261 636,86	-55 531,3	-317 168,17	
2020	-158 643,00	64 501,68	-94 141,32	-420 279,86	8 970,4	-411 309,49	
2021 avec vente	-58 292,28	1 206 305,76	1 148 013,48	-478 572,14	1 215 276,13	736 703,99	
2022	-18 449,95	-51 624,41	-70 074,36	-497 022,09	1 163 651,72	666 629,63	
2023	-17 407,94	-52 666,42	-70 074,36	-514 430,03	1 110 985,30	596 555,27	

Actualisé le 16/02/2024

Le budget annexe de ce bâtiment a été créé par la délibération 2022-060 (vote du BP par la n°2022-061 du 30/06/2022)

CC ETAIN BUDGET - Bâtiment 4

Fonctionnement

DEPENSES

Code	Libellé	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	2 000,00	150,00	4 350,00	2 313,21	2 000,00
65	Autres charges de gestion courante	545,00	0,00	545,00	0,00	300,00
66	Charges financières	255,00	205,55	600,00	562,44	537,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
023	Virement à la section de fonctionnement			3 499,45		10 213,80
002	Déficit de fonctionnement reporté			355,55	355,55	
Total :		2 800,00	355,55	9 350,00	3 231,20	13 050,80

RECETTES

Code	Libellé	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
74	Subvention d'exploitation			2 100,00		
75	Autres produits de gestion courante	2 800,00	0,00	7 250,00	7 282,00	9 000,00
77	Produits exceptionnels					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
						4 050,80
Total :		2 800,00	0,00	9 350,00	7 282,00	13 050,80

Investissement

DEPENSES

Code	Libellé	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilés	990,00	988,50	2 000,00	1 996,36	2 023,00
21	Immobilisations corporelles	42 633,00	0,00	44 000,00	40 000,00	
23	Immobilisations en cours					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
001	Déficit d'investissement reporté					
Total :		43 623,00	988,50	46 000,00	41 996,36	2 023,00

RECETTES

Code	Libellé	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
021	Virement de la section de fonctionnement			3 499,45		10 213,80
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés	45 000,00 €	45 000,00			
23	Immobilisations en cours					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
001	Excédent d'investissement reporté			44 011,50	44 011,50	2 015,14
Total :		45 000,00	45 000,00	47 510,95	44 011,50	12 228,94

SUR-EXCEDENT

1 510,95

10 205,94

RESULTATS D'EXERCICE

Résultat de l'exercice	Fonc.	Inv.	Ttl
2022	-355,55	44 011,50	43 655,95
2023	3 695,25	-41 996,36	-38 301,11

Avec report	Fonc.	Inv.	Ttl
	-355,55	44 011,5	43 655,95
	4 050,80	2 015,1	6 065,94

BUDGET PREVISIONNEL - BATIMENT 4

Actualisé le 16/02/2024

		2022		2023		2024	Observations
		BP	Réal.	BP	Réal.	Réal.	
Fonctionnement							
Dépense		2 800,00 €	355,55 €	9 350,00 €	3 231,20 €	13 050,80 €	
011 - Charges à caractère général		2 000,00 €	150,00 €	4 350,00 €	2 313,21 €	2 000,00 €	
6162	Assurances obligatoires dommage construction	500,00 €		500,00 €		500,00 €	
6227				2 350,00 €	2 313,21 €		Remboursement frais de bail à Etain
627			150,00 €				frais de dossier emprunt
63512	Taxes foncières	1 500,00 €		1 500,00 €		1 500,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante		545,00 €	- €	545,00 €	- €	300,00 €	
658	Charges diverses de la gestion courante	545,00 €		545,00 €		300,00 €	
66 - Charges financières		255,00 €	205,55 €	600,00 €	562,44 €	537,00 €	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	255,00 €	205,55 €	600,00 €	562,44 €	537,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement		- €		3 499,45 €		10 213,80 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		- €					
002 - Déficit de fonctionnement reporté		- €		355,55 €	355,55 €		

Recette		2 800,00 €	- €	9 350,00 €	7 282,00 €	13 050,80 €	
74 - Subventions d'exploitation		- €		2 100,00 €			
75 - Autres produits de gestion courante		2 800,00 €	- €	7 250,00 €	7 282,00 €	9 000,00 €	
752	Revenus des immeubles	2 800,00 €		7 250,00 €	7 282,00 €	9 000,00 €	Appel de loyer 2022 ur 10 mois
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		- €					
002 - Excédent de fonctionnement reporté		- €				4 050,80 €	

Investissement							
Dépense		43 623,00 €	988,50 €	46 000,00 €	41 996,36 €	2 023,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilés		750,00 €	988,50 €	2 000,00 €	1 996,36 €	2 023,00 €	
1641	Emprunts en euros	750,00 €	988,50 €	2 000,00 €	1 996,36 €	2 023,00 €	
21 - Immobilisations corporelles		42 873,00 €	- €	44 000,00 €	40 000,00 €	- €	
21318	Bâtiments	42 873,00 €		44 000,00 €	40 000,00 €		Achat du bâtiment CAO
23 - Immobilisations en cours		- €					
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		- €					
001 - Déficit d'investissement reporté		- €					

Recette		45 000,00 €	45 000,00 €	47 510,95 €	43 655,95 €	12 228,94 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		- €		3 499,45 €	- €	10 213,80 €	
13 - Subventions d'investissement reçues		- €					
16 - Emprunts et dettes assimilés		45 000,00 €	45 000,00 €				
1641	Emprunts en euros	45 000,00 €	45 000,00 €				
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		- €					
001 - Excédent d'investissement reporté		- €		44 011,50 €	43 655,95 €	2 015,14 €	

CC ETAIN BUDGET 308 - Pôle Entrepreneurial

Fonctionnement

DEPENSES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	20 330,00	10 288,85	22 859,20	14 594,44	15 860,00	13 975,13	15 926,88
65	Autres charges de gestion courante	27 000,00	27 000,00	21 640,00	12 641,53	27 000,00	27 000,00	18 000,00
66	Charges financières	2 570,00	1 914,41	2 445,00	2 443,15	2 320,00	2 320,00	2 188,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 863,64	4 863,64	49 299,14	0,00	98 598,28	98 598,28	49 299,14
023	Virement à la section de fonctionnement			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Déficit de fonctionnement reporté	6 994,42	6 994,42	1 026,13	1 026,13	9 110,03	9 110,03	73 698,00
	Total :	61 758,06	51 061,32	97 269,47	30 705,25	152 888,31	151 003,44	159 112,02

RECETTES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
74	Subvention d'exploitation	7 911,17	0,00	35 875,55	0,00	64 430,87	0,00	97 117,35
75	Autres produits de gestion courante	21 824,17	18 012,47	29 371,20	21 595,22	24 412,00	13 260,00	29 971,95
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 022,72	32 022,72	32 022,72	0,00	64 045,44	64 045,44	32 022,72
	Virement du budget principal							
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total :	61 758,06	50 035,19	97 269,47	21 595,22	152 888,31	77 305,44	159 112,02

Investissement

DEPENSES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilés	10 250,00	10 239,51	10 366,00	10 365,01	10 495,00	10 492,03	10 621,00
21	Immobilisations corporelles	3 000,00	876,00	4 525,00	0,00	1 400,00	1 139,48	0,00
23	Immobilisations en cours	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 022,72	32 022,72	32 022,72	0,00	64 045,44	64 045,44	32 022,72
001	Déficit d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total :	53 272,72	43 138,23	46 913,72	10 365,01	75 940,44	75 676,95	42 643,72

RECETTES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours							
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 863,64	4 863,64	49 299,14	0,00	98 598,28	98 598,28	49 299,14
001	Excédent d'investissement reporté	105 649,94	105 649,94	67 375,35	67 375,35	57 010,34	57 010,34	79 931,67
	Total :	110 513,58	110 513,58	116 674,49	67 375,35	155 608,62	155 608,62	129 230,81

Sur-excédent d'investissement	57 240,86	69 760,77	79 668,18	86 587,09
-------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

Résultats

Résultat de l'exercice	Fonc.	Inv.	Tti
2021	5 968,29	-38 274,59	-32 306,30
2022	-8 083,90	-10 365,01	-18 448,91
2023	-64 587,97	22 921,33	-41 666,64

Avec report	Fonc.	Inv.	Tti
	-1 026,13	67 375,35	66 349,22
	-9 110,03	57 010,34	47 900,31
	-73 698,00	79 931,67	6 233,67

	2022		2023		2024	Observations BP
	BP	Réal.	BP	Réal.	BP	
Fonctionnement						
Dépense	97 269,47 €	30 705,25 €	152 888,31 €	151 003,44 €	159 112,02 €	
011 - Charges à caractère général	22 859,20 €	14 594,44 €	15 860,00 €	13 975,13 €	15 926,88 €	
604 Achats d'études et prestations de services	- €	450,00 €	550,00 €	400,00 €	420,00 €	vérif. Des installations électriques non prévues
6061 Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	13 459,20 €	5 381,14 €	8 500,00 €	8 211,95 €	8 500,00 €	Refacturation DALKIA - Prévisionnel donné par ASSIST
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement		- €				
61521 Bâtiments publics		- €				
6156 Maintenance		103,30 €	150,00 €	667,18 €	200,00 €	
6162 Assurances obligatoires dommage construction		- €				
6226 Honoraires	3 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	Convention avec Alexis - Participation au concours Trajectoire
6231 Annonces et insertions		- €				
6232 Echantillons	1 000,00 €	- €				
63512 Taxes foncières	5 400,00 €	3 660,00 €	3 660,00 €	3 696,00 €	3 806,88 €	
63513 Autres impôts locaux		- €				
65 - Autres charges de gestion courante	21 640,00 €	12 641,53 €	27 000,00 €	27 000,00 €	18 000,00 €	
658 Charges diverses de la gestion courante	21 640,00 €	12 641,53 €	27 000,00 €	27 000,00 €	18 000,00 €	Paiement à Alexis
6574 Subventions versées à des organismes privés		- €				
66 - Charges financières	2 445,00 €	2 443,15 €	2 320,00 €	2 320,00 €	2 188,00 €	
66111 Intérêts réglés à l'échéance	2 445,00 €	2 443,15 €	2 320,00 €	2 316,13 €	2 188,00 €	Emp. n° MON526908EUR
66112 Intérêts - Rattachement des ICNE		- €		3,87 €		
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	
023 Virement à la section d'investissement	- €	- €				
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 299,14 €	- €	98 598,28 €	98 598,28 €	49 299,14 €	
6811 Dot. aux amort. des immo. incorporelles & corporelles	49 299,14 €		98 598,28 €	98 598,28 €	98 598,28 €	Amortissements
002 - Déficit de fonctionnement reporté	1 026,13 €	1 026,13 €	9 110,03 €	9 110,03 €	73 698,00 €	
002 Déficit de fonctionnement reporté	1 026,13 €	1 026,13 €	9 110,03 €	9 110,03 €	73 698,00 €	Résultat budgétaire
Recette						
74 - Subventions d'exploitation	35 875,55 €	- €	64 430,87 €	- €	97 117,35 €	
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	35 875,55 €	- €	64 430,87 €	- €	97 117,35 €	Virement du budget principal vers le budget annexe
75 - Autres produits de gestion courante	29 371,20 €	21 595,22 €	24 412,00 €	13 260,00 €	29 971,95 €	
752 Revenus des immeubles	15 912,00 €	14 365,00 €	15 912,00 €	13 260,00 €	13 260,00 €	Appel de loyer 2022
7588 Autres	13 459,20 €	7 230,22 €	8 500,00 €		16 711,95 €	Refacturation des charges 2022 et 2023
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 022,72 €	- €	64 045,44 €	64 045,44 €	32 022,72 €	
777 Quote-part des subv. d'inv.transf.au cpte de résul.	32 022,72 €		64 045,44 €	64 045,44 €	32 022,72 €	Amortissements des subv. d'invest. de l'année 2021
002 - Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	- €	- €	
002 Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €				Résultat budgétaire
Investissement						
Dépense	46 913,72 €	10 365,01 €	75 940,44 €	75 676,95 €	42 643,72 €	
16 - Emprunts et dettes assimilés	10 366,00 €	10 365,01 €	10 495,00 €	10 492,03 €	10 621,00 €	
1641 Emprunts en euros	10 366,00 €	10 365,01 €	10 495,00 €	10 492,03 €	10 621,00 €	Emp. n° MON526908EUR - Echéance
21 - Immobilisations corporelles	4 525,00 €	- €	1 400,00 €	1 139,48 €	- €	
2131 Bâtiments	4 525,00 €	- €	1 400,00 €	1 139,48 €		
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €	
2312 Terrains		- €				
2313 Constructions		- €				
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 022,72 €	- €	64 045,44 €	64 045,44 €	32 022,72 €	
13911 Etat et établissements nationaux	18 951,00 €		37 902,00 €	37 902,00 €	18 951,00 €	
13912 Régions	9 987,60 €		19 975,20 €	19 975,20 €	9 987,60 €	
13913 Départements			- €	- €		
13918 Autres	3 084,12 €		6 168,24 €	6 168,24 €	3 084,12 €	
001 - Déficit d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €	
001 Déficit d'investissement reporté	- €	- €				Résultat budgétaire 2020
Recette						
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	
021 Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	
13 - Subventions d'investissement reçues	- €	- €	- €	- €	- €	
1311 Etat et établissements nationaux		- €				
16 - Emprunts et dettes assimilés	- €	- €	- €	- €	- €	
1641 Emprunts en euros		- €				
1687 Autres dettes		- €				
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 299,14 €	- €	98 598,28 €	98 598,28 €	49 299,14 €	
28131 Bâtiments	48 704,24 €		97 408,48 €	97 408,48 €	48 704,24 €	
28184 Mobilier	594,90 €		1 189,80 €	1 189,80 €	594,90 €	
001 - Excédent d'investissement reporté	67 375,35 €	67 375,35 €	57 010,34 €	57 010,34 €	79 931,67 €	
001 Excédent d'investissement reporté	67 375,35 €	67 375,35 €	57 010,34 €	57 010,34 €	79 931,67 €	

CC ETAIN BUDGET 305 - ZACS

Fonctionnement

DEPENSES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	8 500,00	0,00	9 583,33	892,50	9 583,33	5 791,90	4 200,00
65	Autres charges courantes					5,00	0,22	5,00
66	Charges financières	700,00	181,39	150,00	41,01	0,00	0,00	0,00
	Virement à la section de fonctionnement	16 214,80	0,00	11 966,67	0,00	0,00	0,00	27 900,33
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	788 883,47	31 559,85	757 505,01	728 531,91	570 024,91	570 024,91	570 024,91
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	16 033,41	16 033,41	12 242,20
	Total :	814 298,27	31 741,24	779 205,01	729 465,42	595 646,65	591 850,44	614 372,44

RECETTES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	100 182,00	31 559,85	0,00	143 407,10	0,00	0,00	34 764,20
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	697 901,47	0,00	779 205,01	570 024,91	579 608,24	579 608,24	579 608,24
002	Excédent de fonctionnement reporté	16 214,80	16 214,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total :	814 298,27	47 774,65	779 205,01	713 432,01	579 613,24	579 608,24	614 372,44

Investissement

DEPENSES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilés	25 000,00	25 000,00	12 500,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	697 901,47	0,00	779 205,01	570 024,91	579 608,24	579 608,24	579 608,24
001	Déficit d'investissement reporté	595 975,75	595 975,75	589 415,90	589 415,90	443 408,90	443 408,90	452 992,23
	Total :	1 318 877,22	620 975,75	1 381 120,91	1 171 940,81	1 023 017,14	1 023 017,14	1 032 600,47

RECETTES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
	Virement de la section de fonctionnement	16 214,80	0,00	11 966,67	0,00	0,00	0,00	27 900,33
10	Excédent de fonctionnement capitalisé			16 033,41	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	513 778,95	0,00	595 615,82	0,00	452 992,23	0,00	434 675,23
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	788 883,47	31 559,85	757 505,01	728 531,91	570 024,91	570 024,91	570 024,91
	Total :	1 318 877,22	31 559,85	1 381 120,91	728 531,91	1 023 017,14	570 024,91	1 032 600,47

Résultats

Résultat de l'exercice

	Fonc.	Inv.	Ttl
2021	-181,39	6 559,85	6 378,46
2022	-16 033,41	146 007,00	129 973,59
2023	-12 242,20	-9 583,33	-21 825,53

Avec report

	Fonc.	Inv.	Ttl
	16 033,41	-589 415,9	-573 382,49
	-16 033,41	-443 408,9	-459 442,31
	-12 242,20	-452 992,2	-465 234,43

Budget 2022 - ZAC (actualisé 16/02/2024)

	2022		2023		2024	Observations
	BP	Réal.	BP	Réal.	BP	
Fonctionnement						
Dépense	779 205,01 €	729 465,42 €	595 646,65 €	591 850,44 €	614 372,44 €	
011 - Charges à caractère général	9 583,33 €	892,50 €	9 583,33 €	5 791,90 €	4 200,00 €	
61521 Terrains	6 250,00 €	- €	6 250,00 €	3 791,90 €	- €	Entretien des séparateurs d'hydrocarbures des bassins de dépollution
6226 Honoraires	3 333,33 €	892,50 €	3 333,33 €	2 000,00 €	4 200,00 €	Bornage géomètre
6228 Divers		- €				
65 - Autres charges de gestion courante			5,00 €	0,22 €	5,00 €	
658 Charges diverses de gestion courante			5,00 €	0,22 €	5,00 €	
66 - Charges financières	150,00 €	41,01 €	- €	- €	- €	
66111 Intérêts réglés à l'échéance	150,00 €	41,01 €				
66112 Intérêts - Rattachement des ICNE		- €				
023 - Virement à la section d'investissement	11 966,67 €	- €	- €	- €	27 900,33 €	
023 Virement à la section d'investissement	11 966,67 €	- €			27 900,33 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	757 505,01 €	728 531,91 €	570 024,91 €	570 024,91 €	570 024,91 €	
71355 Variation des stocks de terrains aménagés	757 505,01 €	728 531,91 €	570 024,91 €	570 024,91 €	570 024,91 €	Ecriture de stocks
002 - Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €	16 033,41 €	16 033,41 €	12 242,20 €	
002 Déficit de fonctionnement reporté		- €	16 033,41 €	16 033,41 €	12 242,20 €	
Recette						
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	- €	143 407,10 €	- €	- €	34 764,20 €	
7015 Ventes de terrains aménagés		143 407,10 €			34 764,20 €	Vente Dufrelec 2153 m2
75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €	5,00 €	- €	- €	
7552 Prise en charge du deficit du budget annexe	- €	- €	5,00 €			
002 - Excédent de fonctionnement reporté	- €					
002 Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	- €	- €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	779 205,01 €	570 024,91 €	579 608,24 €	579 608,24 €	579 608,24 €	
71355 Variation des stocks de terrains aménagés	779 205,01 €	570 024,91 €	579 608,24 €	579 608,24 €	579 608,24 €	Ecriture de stocks
002 - Excédent de fonctionnement reporté	- €					
002 Excédent de fonctionnement reporté		- €	- €	- €	- €	
Investissement						
Dépense	1 381 120,91 €	1 171 940,81 €	1 023 017,14 €	1 023 017,14 €	1 032 600,47 €	
16 - Emprunts et dettes assimilés	12 500,00 €	12 500,00 €	- €	- €	- €	
1641 Emprunts en euros	12 500,00 €	12 500,00 €	- €	- €		
001 - Déficit d'investissement reporté	589 415,90 €	589 415,90 €	443 408,90 €	443 408,90 €	452 992,23 €	
001 Déficit d'investissement reporté	589 415,90 €	589 415,90 €	443 408,90 €	443 408,90 €	452 992,23 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	779 205,01 €	570 024,91 €	579 608,24 €	579 608,24 €	579 608,24 €	
3555 Terrains aménagés	779 205,01 €	570 024,91 €	579 608,24 €	579 608,24 €	579 608,24 €	Ecriture de stocks
Recette						
021 - Virement de la section de fonctionnement	11 966,67 €	- €	- €	- €	27 900,33 €	
021 Virement de la section de fonctionnement	11 966,67 €	- €	- €	- €	27 900,33 €	
10 - Dotations fonds divers et réserves	16 033,41 €	- €	- €	- €	- 12 242,20 €	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	16 033,41 €	- €			- 12 242,20 €	
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	- €					
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		- €				
16 - Emprunts et dettes assimilés	595 615,82 €	- €	452 992,23 €	- €	434 675,23 €	
168751 GFP de rattachement	595 615,82 €	- €	452 992,23 €	- €	434 675,23 €	Virement du budget principal vers le budget annexe
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	757 505,01 €	728 531,91 €	570 024,91 €	570 024,91 €	570 024,91 €	
3555 Terrains aménagés	757 505,01 €	728 531,91 €	570 024,91 €	570 024,91 €	570 024,91 €	Ecriture de stocks

CC ETAIN BUDGET 303 - ZAEC

Fonctionnement

DEPENSES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	5 000,00	0,00	4 048,33	2 739,20	4 700,00	4 675,54	1 300,00
66	Charges financières	2 185,00	1 730,02	2 210,00	2 205,07	2 562,27	2 558,35	1 830,00
65	Autres charges financières					5,00	0,61	5,00
43	Opérations d'ordre de transfert entre sections					0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement	467 294,84	0,00	126 161,84	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	556 097,79	0,00	542 052,61	451 651,30	380 019,76	33 705,65	346 314,11
002	Déficit de fonctionnement reporté					389,31	389,31	5 065,46
	Total :	1 030 577,63	1 730,02	674 472,78	456 595,57	387 676,34	41 329,46	354 514,57

RECETTES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	0,00	15 775,20	96 306,00	36 024,00	45 000,00	36 264,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	386 178,33	0,00	0,00	0,00	23 999,79	0,00	10 025,36
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,15	0,00	0,66	5,00	0,00	5,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	618 282,79	0,00	538 004,94	380 019,76	318 671,55	0,00	344 484,21
002	Excédent de fonctionnement reporté	26 116,51	26 116,51	40 161,84	40 161,84	0,00	0,00	0,00
	Total :	1 030 577,63	41 891,86	674 472,78	456 206,26	387 676,34	36 264,00	354 514,57

Investissement

DEPENSES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilés	13 645,00	13 641,01	21 055,00	21 051,77	28 599,77	28 597,21	29 326,00
21	Immobilisations corporelles	55 000,00	0,00	136 563,00	0,00	0,00	0,00	8 380,00
20	Immobilisation incorporelles	0,00		73 120,00	8 322,50	7 200,00	7 193,75	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	618 282,79	0,00	538 004,94	380 019,76	318 671,55	0,00	344 484,21
001	Déficit d'investissement reporté	522 027,84	522 027,84	509 223,65	509 223,65	321 966,38	321 966,38	324 051,69
	Total :	1 208 955,63	535 668,85	1 277 966,59	918 617,68	676 437,70	357 757,34	706 241,90

RECETTES

Code	Libellé	BP 2021	Réal. 2021	BP 2022	Réal. 2022	BP 2023	Réal. 2023	BP 2024
021	Virement de la section de fonctionnement	467 294,84	0,00	126 161,84	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé							
13	Subventions d'investissement reçues	42 463,00	26 445,20	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	143 100,00	0,00	444 189,14	145 000,00	296 417,94	0,00	359 927,79
21	Immobilisations corporelles			130 563,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	556 097,79	0,00	542 052,61	451 651,30	380 019,76	33 705,65	346 314,11
	Total :	1 208 955,63	26 445,20	1 277 966,59	596 651,30	676 437,70	33 705,65	706 241,90

Résultats

Résultat de l'exercice	Fonc.	Inv.	Ttl
2021	14 045,33	12 804,19	26 849,52
2022	-40 551,15	187 257,27	146 706,12
2023	-4 676,15	-2 085,31	-6 761,46

Avec report	Fonc.	Inv.	Ttl
	40 161,84	-509 223,7	-469 061,81
	-389,31	-321 966,4	-322 355,69
	-5 065,46	-324 051,7	-329 117,15

Budget 2024 ZAEC (actualisé le 16/02/2024)

	2022		2023		2024	BP 24 - Observations
	BP	Réal.	BP	Réal.	BP	
Fonctionnement						
Dépense	674 472,78 €	456 595,57 €	387 676,34 €	41 329,46 €	354 514,57 €	
011 - Charges à caractère général	4 048,33 €	2 739,20 €	4 700,00 €	4 675,54 €	1 300,00 €	
604 Achats d'études et prestations de services						
605 Achat de matériel, équipements et travaux						
615 Bâtiments publics	1 225,00 €	316,20 €	1 300,00 €		1 300,00 €	Entretien des bassins
622 Honoraires	2 823,33 €	2 273,00 €	3 400,00 €	3 425,00 €		Bornage géomètre
622 Divers				1 250,54 €		Résiliation du bail de Loic Maire
627		150,00 €				
606 Fournitures non stockables						
613 Location immobilière						
615 Entretien de la voirie						
65 - Autres charges de gestion courantes			5,00 €	0,61 €	5,00 €	
658 Autres charges de gestion courante			5,00 €	0,61 €	5,00 €	
66 - Charges financières	2 210,00 €	2 205,07 €	2 562,27 €	2 558,35 €	1 830,00 €	
661 Intérêts réglés à l'échéance	2 210,00 €	2 205,07 €	2 562,27 €	2 558,35 €	1 830,00 €	
661 Intérêts - Rattachement des ICNE						
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	542 052,61 €	451 651,30 €	380 019,76 €	33 705,65 €	346 314,11 €	
713 Variation des en-cours de production de biens	542 052,61 €	451 651,30 €	380 019,76 €	33 705,65 €	346 314,11 €	
043 - Opérations d'ordre de transfert entre sections "en cours"						
608 Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement						
023 - Virement à la section d'investissement	126 161,84 €	- €	- €		- €	
023 Virement à la section d'investissement	126 161,84 €					
002 - Déficit de fonctionnement reporté			389,31 €	389,31 €	5 065,46 €	
002 Déficit de fonctionnement reporté			389,31 €	389,31 €	5 065,46 €	
Recette						
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	96 306,00 €	36 024,00 €	45 000,00 €	- €	- €	
701 Ventes de produits finis et intermédiaires	96 306,00 €	36 024,00 €	45 000,00 €	- €	- €	
74 - Subventions d'exploitation	- €	- €	23 999,79 €		10 025,36 €	
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			23 999,79 €		10 025,36 €	
75 - Autres produits de gestion courante	- €	0,66 €	5,00 €	- €	5,00 €	
752 Revenus des immeubles						
##### Autres		0,66 €	5,00 €		5,00 €	
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €			
778 Autres produits exceptionnels						
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	538 004,94 €	380 019,76 €	318 671,55 €	36 264,00 €	344 484,21 €	
713 Variation des stocks de produits	538 004,94 €	380 019,76 €	318 671,55 €	36 264,00 €	344 484,21 €	
043 - Opérations d'ordre de transfert entre sections						
796 Transfert de charges financières						
002 - Excédent de fonctionnement reporté	40 161,84 €	40 161,84 €	- €			
002 Excédent de fonctionnement reporté	40 161,84 €	40 161,84 €				
Investissement						
Dépense	1 277 966,59 €	918 617,68 €	676 437,70 €	357 757,34 €	697 861,90 €	21 424,20 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	21 055,00 €	21 051,77 €	28 599,77 €	28 597,21 €	29 326,00 €	
164 Emprunts en euros	21 055,00 €	21 051,77 €	28 599,77 €	28 597,21 €	29 326,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	73 120,00 €	8 322,50 €	7 200,00 €	7 193,75 €	- €	
##### Frais d'étude	73 120,00 €	8 322,50 €	7 200,00 €	7 193,75 €		
21 - Immobilisations corporelles	136 563,00 €	- €	- €			
211 Terrains nus						
213 Autre construction						
215 Installations, matériel et outillages techniques	136 563,00 €					
2151						
##### Installation de voirie						
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €			
231 Immo. reçues au titre d'une mise à disposition						
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	538 004,94 €	380 019,76 €	318 671,55 €		344 484,21 €	
355 Produits finis	538 004,94 €	380 019,76 €	318 671,55 €		344 484,21 €	
001 - Déficit d'investissement reporté	509 223,65 €	509 223,65 €	321 966,38 €	321 966,38 €	324 051,69 €	
001 Déficit d'investissement reporté	509 223,65 €	509 223,65 €	321 966,38 €	321 966,38 €	324 051,69 €	
Recette						
021 - Virement de la section de fonctionnement	126 161,84 €	- €	- €			
021 Virement de la section de fonctionnement	126 161,84 €					
13 - Subventions d'investissement reçues	35 000,00 €	- €	- €			
131 Etat et établissements nationaux	35 000,00 €					
##### Autres établissements publics locaux						
16 - Emprunts et dettes assimilés	444 189,14 €	145 000,00 €	296 417,94 €			
164 Emprunts en euros	143 100,00 €	145 000,00 €				
168 Autres dettes	301 089,14 €		296 417,94 €			
21 - Immobilisations corporelles	130 563,00 €	- €	- €			
213 Autre construction	130 563,00 €				8 380,00 €	Voirie
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	542 052,61 €	451 651,30 €	380 019,76 €	33 705,65 €	346 314,11 €	
355 Produits finis	542 052,61 €	451 651,30 €	380 019,76 €	33 705,65 €	346 314,11 €	